



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi quatre novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre et le jeudi trente et un deux mille vingt-quatre par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

Étaient présents :

Mme Béragère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Éric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, M. Serge TOKA

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : - M Aïmane BASSIOUNI ayant donné procuration à Mme Johanne KOUASSI
- M. Daniel TRAN ayant donné procuration à M. Éric OFFREDO
- Mme Mireille ESTIENNE ayant donné procuration à M. Jean-Baptiste OLIVIER
- Mme Coralie DECLERCQ ayant donné procuration à M. Serge TOKA
- M. Louis LEROY-WARNIER ayant donné procuration à Mme Marie-Pierre MARCHAND
- M. Raymond LE ayant donné procuration à Mme Elisabeth STIBBE
- M. Antoine GUILLOU ayant donné procuration à M. Kais IDRISSE

Sans pouvoir : Mmes Mathilde MAULAT, Béatrice PATRIE, Anne SOUYRIS et Elisabeth STIBBE

Mme Juliette SABATIER, MM. Emmanuel COBLENCÉ, Habib SHOUKRY, Vincent BOULET et Alexandre FLORENTIN arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DU 142.

Mmes Rym KARAOUN-GOUEZOU, Caroline MILLET et M. Kais IDRISSE quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DLH 290 et reviennent lors de la discussion de la délibération 2024 DLH 326.

MM. Jean-Baptiste OLIVIER et Alexandre COURBAN quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 186 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DFPE 149.

M. Wilfried BÉTOURNÉ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 186 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DJS 114.

M. Emmanuel COBLENCÉ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DFPE 72 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DFPE 149.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DFPE 72 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DFPE 159.

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DFPE 153 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DJS 129.

M. le Maire quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSP 27 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DFPE 117.

M. Vincent BOULET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DEVE 80 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DLH 274.

M. Alexandre COURBAN quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DFA 65 et donne pouvoir à M. Jean-Noël AQUA.

Mme Anne SOLEILHAVOUP quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 135 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 172.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 151 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 181.

M. Emmanuel COBLENCÉ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 175 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 181.

M. Éric OFFREDO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAE 5 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 149.

Mme Nathalie LAVILLE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAE 25 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DAC 179.

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 149 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 140.

M. Kais IDRISSE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 179 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DAE 87.

M. Habib SHOUKRY quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAC 181.

Mme Marie ATALLAH quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la communication sans vote 2024 DLH 233.

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la question orale Q132024027.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Kais IDRIS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous. Un certain nombre de collègues ne sont pas là, notamment deux nouveaux papas, Antoine GUILLOU et Louis LEROY-WARNIER. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur. Coralie DECLERCQ ne pouvait pas être là, Aïmane BASSIOUNI, Mireille ESTIENNE aussi a remis un pouvoir, Raymond LE, Daniel TRAN. Je crois que j'ai cité tout le monde. Entre ceux qui sont en réunion ou en déplacement, cela fait quelques absents pour ce soir.

Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance, je propose que ce soit Kais IDRIS. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Kais IDRIS est désigné secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13 2024 14 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2024

M. LE MAIRE : Nous commençons par l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2024. Y a-t-il des correctifs à apporter ? Je ne vois pas de mains se lever, je vais donc le faire adopter. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie, notre compte rendu est adopté.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV:

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2024 15 Adoption de l'état spécial du 13ème arrondissement pour l'exercice 2025

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par l'adoption de l'état spécial pour l'année 2025. Je laisse la parole à **Éric OFFREDO**. Normalement, je sors de la salle, mais là je ne vais pas sortir, car j'ai mal à la cheville. Je te laisse tout de suite la parole, cher **Éric**.

Éric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'adoption de l'état spécial pour l'année 2025.

Nous avons déjà voté la façon de répartir les dotations au dernier Conseil. Il s'agit là de voter des montants précis, donc le montant des dotations pour le 13e arrondissement.

La dotation d'investissement s'élève à 421 200 euros, la dotation animation locale à 1 161 775 euros, la dotation de gestion locale à 16 167 728 euros. Ainsi, l'état spécial s'élève pour 2024 à un montant de 17 750 703 euros.

La dotation d'investissement permet de financer des opérations de travaux sur les équipements qui sont gérés par le Conseil de Paris et sur la voirie publique, dans la limite d'un montant de 355 088 euros. Cela vient évidemment en complément des montants engagés par la ville. Cela comprend également le montant des crédits mis à disposition des Conseils de quartier, 8 264 euros par Conseil, même montant que les années précédentes, cela n'a pas bougé. Je rappelle le fait que des Conseils de quartier doivent dépenser leur enveloppe d'investissement, et y penser avant le mois de novembre. Le 31 octobre, c'est pas mal, c'est un peu tard maintenant.

Pour la dotation d'animation locale, elle permet de financer des dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, la démocratie locale, la vie locale, les activités culturelles, notamment les fêtes, etc. Les crédits d'animation locale et culturelle s'élèvent à 572 330 euros, auxquels il faut ajouter les crédits destinés aux Conseils de quartier, ce n'est plus de l'investissement, mais du fonctionnement, qui s'élèvent à 3 306 euros par Conseil, nous avons 8 Conseils donc 26 448 euros, et des crédits dédiés aux travaux d'urgence, qui ne rentrent pas dans l'investissement, mais dans le fonctionnement, pour un montant de 562 997 euros. Ce montant total de la dotation animation locale est à 1 161 775 euros.

Enfin, la dotation de gestion locale permet de gérer les dépenses de fonctionnement des équipements qui nous sont délégués, des éléments de proximité dont on a eu la charge. J'ai eu l'occasion au Conseil précédent, où l'on a redéfini, revoté, comme chaque année, la liste des équipements qui sont des équipements de proximité pour lesquels nous assurons la gestion. Nous avons une enveloppe attribuée par le Conseil de Paris pour cette dotation de gestion locale. Cela comprend, l'enveloppe est importante, 16 167 728 euros. Je donnerai juste quelques lignes, par exemple, les centres Paris Anim' 4 487 000 euros, pour les écoles élémentaires 1 219 000 euros, pour les écoles élémentaires 1 976 524 euros, les établissements d'accueil de la petite enfance, tout ce qui est consommable dans ces établissements, 3 680 101 euros.

Il nous est proposé d'adopter cet état spécial. Y a-t-il des interventions ? Madame SEIGNOT ?

Danièle SEIGNOT : Non.

Éric OFFREDO : Je sou mets donc à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. L'état spécial est adopté, merci beaucoup.

POUR : 30 (DONT 5 POUVOIR)
CONTRE : 3 UDC (MM. OLIVIER, SHOUKHRY ET POUVOIR DE MME ESTIENNE)
ABSTENTION : 1 (M. PENG)
NPPV:
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Avant de te relaisser la parole, c'est une grande soirée Éric OFFEREDO, car nous avons beaucoup de délibérations concernant l'urbanisme, notamment l'adoption du nouveau PLU Bioclimatique, ce sera la prochaine.

Je voulais saluer les nouveaux responsables, les nouveaux tirés au sort des Conseils de quartier. J'avais participé à la séance inaugurale, ils avaient été invités à notre séance du Conseil, un certain nombre sont venus ce soir. Je voulais évidemment les saluer très chaleureusement et les remercier de leur investissement dans les Conseils de quartier.

Nous allons passer à la présentation forcément à la fois succincte, mais c'est un gros pavé le PLUB. Vous savez que cela nous préoccupe depuis maintenant quelques années, car cela a été un grand chantier, avec des concertations qui ont d'ailleurs associé les Conseils de quartier. Nous y sommes pour l'adoption définitive, après l'enquête publique réalisée à Paris il y a maintenant quelques mois.

Éric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Lors du Conseil de Paris de novembre prochain, le Conseil de Paris se prononcera sur l'adoption du nouveau Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, après que nous nous soyons nous-mêmes prononcés aujourd'hui sur ce document. Ces votes représentent l'aboutissement de 4 années de travail, comme l'a rappelé le Maire, et de concertations.

Le nouveau PLU Bioclimatique vise à rendre Paris plus résiliente face aux défis climatiques, et plus inclusive en matière de logements et de services, pour que chaque habitant puisse vivre dans un environnement sain et accessible. Le PLU Bioclimatique vise des objectifs ambitieux, notamment pour la neutralité carbone d'ici 2050, avec des mesures pour réduire les émissions de carbone, favoriser la végétalisation, une gestion économique des sols, une ville inclusive en créant des logements accessibles à toutes les catégories de population, et en renforçant la mixité sociale et fonctionnelle dans tous les quartiers. Enfin, le principe du quartier du quart d'heure, en assurant l'accessibilité aux services essentiels : santé, éducation, culture, commerces pour une ville plus conviviale et à échelle humaine.

Je vous propose dans mon intervention de revenir, dans un premier temps, sur l'enquête publique qui s'est déroulée depuis 2024. Ensuite, j'enchaînerai sur l'articulation du PLUB, on va prendre PLUB plutôt que PLU, avec les autres plans adoptés par la Ville, avant de vous rappeler en quoi le PLUB est un outil central de la politique d'aménagement de la Ville. Enfin, je reviendrai brièvement sur l'exercice démocratique qui a conduit à son adoption.

Rappelez-vous, mes chers collègues, ce que je vous indiquais lors de l'approbation de la 1^{ère} version du PLUB en juin 2023. Il s'agissait d'une 1^{ère} version, parce que réglementairement le texte devait être soumis à enquête publique permettant de consulter et de recueillir les avis des institutions concernées de près ou de loin par les engagements pris par ce texte, mais aussi les avis des citoyennes et citoyens, qu'ils soient Parisiens ou non. Ainsi, dans le cadre de l'enquête publique menée depuis début 2024, plus de

14 000 contributions de citoyens, associations, et experts ont été recueillies. La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'unanimité, tout en formulant une réserve et une vingtaine de recommandations pour affiner le projet final. C'est sur cette réserve et ces recommandations que je vais revenir. La commission a demandé la suppression d'environ 110 emplacements réservés pour des logements dans des établissements scolaires privés et un équipement de santé, jugés inadaptés pour des constructions résidentielles. Pour le 13e, nous étions concernés, il y avait 2 établissements scolaires privés sur lesquels il y avait des emplacements réservés pour des logements. Ces emplacements ont donc été supprimés puisque la Ville de Paris a accepté cette réserve, supprimant les emplacements réservés pour ces établissements, et une centaine d'autres adresses, jugées techniquement inadaptées pour la réalisation de logements. Cette modification figure dans la version du PLU proposée à l'approbation du Conseil de Paris.

Pour vous faciliter la tâche, vous avez dans la délibération, au-delà d'exposer des motifs, la reprise de ce qui a changé dans chacun des documents du PLU. Je vous invite à regarder précisément, car je ne peux pas reprendre tous les alinéas sinon nous y serions encore demain matin. Au niveau des recommandations, qui sont dites non opposables, une grande partie d'entre elles traitent de sujets en dehors du champ du PLUB, mais nous pouvons en noter certaines. La commission recommande de limiter l'impact des logements touristiques, ce que la Ville introduit et renforce dans son PLU, mais elle le renforçait déjà avant l'enquête publique, puisqu'il y avait une disposition avec un secteur limité pour les meublés touristiques. La commission recommande d'asseoir la mixité fonctionnelle sur des dispositifs permettant une plus grande flexibilité pour les propriétaires, ce qui est pris en compte par la ville. Conformément à la procédure, plusieurs entités publiques, Région Île-de-France, Métropole du Grand Paris, RATP, chambres consulaires, ont été consultées. Ces différentes entités publiques ont globalement salué les ambitions sociales et écologiques du PLU, tout en formulant certaines observations que je vais mentionner. Les chambres consulaires ont soutenu la protection de l'artisanat et des commerces de proximité. Effectivement si vous regardez bien nous avons, notamment dans le 13e, renforcé des secteurs protégés pour le commerce et l'artisanat. Plusieurs communes et collectivités voisines, dont la métropole du Grand Paris, ont insisté sur l'importance de poursuivre la coopération amorcée lors de la révision du PLU, en particulier autour du boulevard périphérique. Les institutions environnementales régionales ont recommandé d'approfondir l'analyse des impacts environnementaux, notamment en matière de gestion des eaux et d'adaptation climatique. La Ville a ajouté des précisions dans le rapport d'évaluation environnementale du PLUB, et des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact des nouvelles règles sur la qualité de l'air, la végétalisation et la consommation énergétique.

Une fois approuvé, le PLU Bioclimatique sera transmis aux représentants de l'État pour le contrôle de légalité et publié au Géoportail de l'urbanisme. Il deviendra ainsi opposable et servira de cadre de référence pour les futurs projets d'aménagement et d'urbanisme à Paris, orientant le développement de la ville pour les 15 prochaines années, voire plus, car le précédent PLU datait de 2003, on a donc eu 20 ans de PLU. Nous verrons, mais il faut pouvoir évoluer en fonction des enjeux de la ville.

Quels sont les liens entre le PLU Bioclimatique et les autres plans adoptés par la Ville de Paris ? Vous allez le voir ce soir, nous allons adopter d'autres plans, qui sont en lien. Le PLU Bioclimatique est un document réglementaire, régi par le code de l'urbanisme, toute autorisation d'urbanisme doit être conforme avec son règlement. Il est le principal cadre réglementaire pour l'aménagement du territoire parisien, et vise à répondre aux défis climatiques en structurant la ville pour réduire et favoriser la végétalisation, produire du logement public, adapter Paris aux changements climatiques, protéger le patrimoine, le commerce de proximité, améliorer la qualité de vie et renforcer cette qualité de vie. Il agit comme une pierre angulaire, pour un Paris plus vert et plus social. Les équipes de la direction de l'urbanisme et l'ensemble des services qui ont participé à la révision du PLU ont également travaillé aux différents plans présentés ce soir. Ils ne vous seront pas tous présentés, mais un certain nombre le seront. Les plans qui concourent à l'enjeu

bioclimatique et qui sont conformes au PLU : il y a le Plan Climat Air Énergie Territorial, le PCAET, qui complète le PLU Bioclimatique, qui doit lui être compatible, en ciblant des actions spécifiques pour la transition énergétique et la réduction de la pollution. Le PCAET aborde la production d'énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la qualité de l'air. Ces mesures environnementales sont soutenues par le PLUB qui impose, par exemple, des critères de performance énergétique pour une nouvelle construction et favorise la végétalisation urbaine, ce qui aide à capturer le carbone. Ensemble, le PLUB et le PCAET visent à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Nous savons que c'est un enjeu fort, un enjeu énoncé assez souvent, nous savons qu'il ne sera pas si simple de l'obtenir, donc plus nous aurons d'outils réglementaires pour nous permettre d'y accéder, plus facilement, ou moins difficilement, on y arrivera. Deuxième plan, le Plan Résilience. Ce plan est axé sur l'adaptation aux impacts du changement climatique, tels que les vagues de chaleur, les inondations et la pollution de l'air. Il met en place des mesures pour renforcer la capacité de Paris à s'adapter aux crises environnementales. Les règles du PLU Bioclimatique soutiennent ce plan en prévoyant des espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur, des infrastructures pour la gestion des eaux pluviales, la transformation du bâti pour résister aux variations climatiques. Vous le voyez si vous avez la curiosité de lire dans le détail le règlement qu'effectivement le PLU entre bien dans ce cadre. Enfin, le Plan de Santé Environnementale a pour objectif d'améliorer la santé des Parisiens en réduisant les polluants atmosphériques, en augmentant les espaces verts et en limitant les nuisances liées aux aménagements urbains. Le PLU Bioclimatique s'inscrit dans cette démarche, en imposant la végétalisation des espaces publics, en favorisant les modes de transport actifs comme le vélo et en protégeant les zones résidentielles de certaines nuisances. Ce lien entre urbanisme et santé permet de créer des environnements de vie plus sains pour les habitants. Ces 4 documents forment un cadre de politique publique intégré avec, notamment, le PLU Bioclimatique jouant un rôle structurant, en fixant les règles et orientations pour les futurs aménagements urbains soutenus par des plans qui ciblent la résilience, la santé, et la transition énergétique.

De quoi est constitué le Plan d'urbanisme ? C'est d'abord l'outil principal d'aménagement du territoire à l'échelle d'une commune. Ce n'est pas nouveau. Cela existait déjà, cela existe dans d'autres communes. Le règlement du PLU est opposable à toute personne publique ou privée, administration, particulier, promoteur souhaitant réaliser des travaux de construction, de réhabilitation, ou de modification d'un bâtiment existant. Il s'applique également aux travaux d'espace public nécessitant des autorisations d'urbanisme, notamment des permis d'aménager ou des déclarations de travaux. Cela est important, on pourrait, sans document, sans Plan Local d'Urbanisme, avoir des constructions soit anarchiques soit qui iraient à l'encontre d'autres constructions alentour. Nous sommes donc obligés d'avoir ce cadre réglementaire, et ce cadre réglementaire nous permet de refuser certaines constructions. Nous en refusons assez régulièrement, c'est un outil que l'on peut voir comme protecteur pour le patrimoine parisien. Le PLU comprend plusieurs éléments : un rapport de présentation. Je reviens sur ces différents documents, mais nous avons eu l'occasion d'en discuter dans les différentes phases au cours des 4 années qui viennent de s'écouler. Je reprends. Un rapport de présentation qui détaille les raisons des choix faits pour l'élaboration du PLU, il précise l'état initial de l'environnement, ainsi que les incidences prévisibles des décisions prises. Différentes analyses et diagnostics viennent appuyer les explications. Un plan, un projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, c'est la véritable clé de voute du PLU. Le PADD décrit les principales orientations de la commune en matière d'aménagement du territoire. C'est quelque part le document politique du PLU. Un règlement qui comprend un plan de zonage, ainsi que les règles à appliquer en matière de construction et d'urbanisation pour chaque zone, il s'agit du document incontournable pour déterminer la constructibilité d'un terrain, et quelle constructibilité. Enfin, les orientations d'aménagement et de programmation, les OAP, déterminent les règles d'aménagement et de réhabilitation propres à certains secteurs ou quartiers de la commune jugés comme spécifiques ou prioritaires par les élus et les services, ainsi que des orientations thématiques devant être prises en compte par l'ensemble des projets du territoire. Par exemple, sur le 13e, nous avons plusieurs OPA thématiques, nous sommes l'arrondissement qui a le plus d'OAP thématiques, Paris Rive Gauche, Paul Bourget, Olympiades Villa

d'Estes sont des OAP par exemple. Enfin, des annexes, ce sont les documents nécessaires à la bonne compréhension du PLU. Il est vrai que pour lire le PLU couramment, il faut se plonger dedans et y passer un peu de temps.

Qu'elles sont les 4 zones qui structurent le Plan Local d'Urbanisme ? Dans le règlement, nous retrouvons un plan de zonage, je l'ai dit, ainsi que des règles à appliquer en matière de construction, et d'urbanisation, pour chacune des zones. La zone principale, la UG, la zone Urbaine Générale, qui couvre la majeure partie du territoire et constitue la zone principale dans laquelle les règles sont les plus précises et variées. Il y a ensuite la zone Urbaine des Grands Services Urbains, UGSU, qui rassemble les grands équipements et services nécessaires au fonctionnement du territoire, par exemple, la Pitié Salpêtrière est un UGSU. La zone Urbaine Verte, UV, qui regroupe les espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère, ou la vocation récréative, sportive, ou culturelle, doivent être préservées et mises en valeur. Enfin, la zone Naturelle et Forestière qui comprend les bois de Boulogne et de Vincennes, pas de bois dans le 13e, pas encore. Ce sont des zones naturelles et forestières.

Quel calendrier avons-nous suivi pour cette révision du PLU ? Nous parlions de 4 ans, effectivement le début, l'enclenchement, de toute la démarche qui nous a amenés à ce vote aujourd'hui a débuté avec la convention citoyenne en septembre 2020. Premier passage au Conseil de Paris en décembre 2020 pour lancer la révision, une première phase de concertation sur le diagnostic territorial d'avril à juillet 2021, un deuxième passage en novembre 2021 pour un débat sur les grandes orientations du PLU, une deuxième phase de concertation sur les grandes orientations du PLU de janvier à avril 2022, troisième phase de concertation sur les grandes OAP et les règlements de septembre à novembre 2022, un Conseil de Paris du 5 juin 2023 qui a arrêté le PLU, qui a été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier au 29 février 2024, phase durant laquelle l'ensemble des propriétaires et usagers de Paris ainsi que les grandes parties prenantes ont pu s'exprimer sur le projet du PLU. Je reviens sur cette enquête publique. Toutes les observations ont été faites soit sur papier, mais la plupart étaient en ligne, et nous avons quasiment quotidiennement des remarques sur lesquelles on nous demandait notre avis, on a eu des remarques très différentes, certaines étaient hors PLU, mais même quand elles étaient hors PLU et donc ne rentraient pas en ligne de compte dans le document, elles nous enseignent aussi sur ce que nous pouvons mettre en œuvre à l'image de ce qui était demandé. Enfin, sur la base de cette enquête publique, le PLU définitif sera soumis au vote et approuvé par le Conseil de Paris en novembre 2024, mais nous commençons par le Conseil de notre arrondissement.

Durant toutes ces phases, l'exécutif parisien a associé l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris et les mairies d'arrondissement via les comités de suivi du Plan Local d'Urbanisme se tenant tous les semestres. Le comité de suivi a été l'instance de partage des réflexions et le lieu d'enregistrement des demandes et attentes de l'ensemble des instances politiques de la ville, et a informé les élus de l'avancée des travaux et du déroulement global de la révision. Effectivement, vous l'avez vu, c'est une maturation peut-être un peu lente, mais je pense que de temps en temps il faut se poser et réfléchir.

Quelles concertations nous avons suivies ? Je ne vais pas revenir sur toutes les réunions, on a au total plus de 350 rencontres organisées sur le territoire parisien. Au-delà, je tiens à préciser, des remarques qui ont été faites par la Région, par les métropoles, par les communes limitrophes lors de l'enquête publique, beaucoup de réunions ont été organisées aussi avec ces communes limitrophes, en amont, pour présenter la démarche. Parce qu'effectivement, s'il s'agit bien du Plan Local d'Urbanisme de Paris, nous avons bien évidemment conscience qu'il y a également un impact sur les communes qui nous entourent. Il y a eu 80 réunions publiques, 78 missions du PLU, des cahiers d'acteur, des membres des Conseils de quartier engagés dès le début, une convention citoyenne, des ateliers du PLU des enfants, car il était aussi important d'entendre la voix des plus jeunes sur la façon dont ils voyaient la ville. Voilà toute cette démarche qui nous a amenés aujourd'hui, et au total, plus de 10 000 contributeurs ont fourni plus de

68 000 propositions pour le Paris de demain pendant les phases de concertation. La Ville a d'ailleurs été récompensée, quand on a un prix, on le dit, par le prix de Bonne pratique en participation citoyenne en 2023 pour l'ensemble de cette concertation qui était hors norme.

Voilà, mes chers collègues, le dossier du PLU Bioclimatique, sur lequel il nous est demandé de délibérer ce soir. Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai bien conscience, et nous avons bien conscience, que c'est à la fois un projet très technique, cela demande de l'investissement de rentrer dedans, en même temps, je pense que l'on a réussi, comme tu l'as indiqué, à associer toutes celles et tous ceux qui voulaient faire l'effort de rentrer dans cette concertation. Je vous laisse tout de suite la parole, mes chers collègues pour vos interventions, je conclurai ensuite. Marie-Pierre MARCHAND pour commencer.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci Monsieur Le Maire. Bonsoir à tous. Nous allons évidemment faire une intervention, nous l'avons déjà fait la dernière fois. Juste pour dire, on ne va pas reprendre tout ce que tu nous as exposé techniquement et nous t'en remercions, qu'il s'agit d'un PLU de rupture. Nous voulons juste insister là-dessus. Je dirais, et vous le savez, que les écologistes n'y sont pas pour rien, quand on est arrivé à un accord, et cela est très bien, on s'en félicite, on oublie les débats. Les débats, les négociations, ont parfois été musclés, on a essayé de pousser au maximum et c'est le jeu. Le principal est d'arriver à quelque chose qui est bien pour Paris. Le groupe Écologiste s'en félicite énormément. C'est pour une ville moins dense, pour une ville où l'on ne sacrifie pas à ce que l'on a, un moment, appelé l'attractivité, la compétition internationale des villes, etc., aux objectifs climatiques et au bien-être des Parisiens. Je parle à la fois du climat, de la santé environnementale, etc. En cela, ce PLU, tu as parlé de l'architecture des différents documents, participe à une chaîne vertueuse dans laquelle on peut aussi évoquer la MIE Paris à 50 degrés, car c'est bien de cela dont il s'agit. Notre collègue Alexandre FLORENTIN va nous rejoindre, il en était à l'initiative. Je crois que cela a permis à tous les groupes politiques de se rendre compte, on le voit tous les étés, des dangers que couraient notre ville et ses habitants, notamment les plus fragiles. Bien sûr, dans cette chaîne, il y a aussi le Plan Climat qui sera exposé tout à l'heure.

Je ne vais pas être très longue, ni énumérer les différentes mesures, tu l'as fait en partie, mais plutôt essayer de structurer les choses. Pour nous, il y a 3 piliers majeurs : celui de la végétalisation de la ville, avec les réserves de pleine terre, le plan 300 nouveaux hectares d'espaces verts, la préservation des cœurs d'îlots, les nouvelles normes de construction sans béton, sauf pour les fondations bien sûr, les 40 % de terres perméables. Tout cela n'est pas un luxe, c'est qui va nous permettre de continuer à habiter la ville. Tout simplement, et gravement.

Deuxième pilier, c'est la lutte contre ce que nous appelons la ville libérale, cela marque un désir pour arriver à cela, pour arriver à ce que la ville soit vivable, de remettre plus de régulation, c'est la lutte contre les meublés saisonniers, les Airbnb, c'est la limitation de la construction de bureaux dans les quartiers d'affaires principaux ouest et centre, c'est l'augmentation du logement social, notamment le rééquilibrage par rapport aux arrondissements qui en sont beaucoup moins dotés, ce n'est pas le cas du notre, c'est l'interdiction des dark kitchens, etc. Tout cela a cette cohérence, encore une fois, pour une ville habitable pour ses habitants, où l'on ne sacrifie pas tout aux objectifs commerciaux.

Enfin, c'est évidemment la lutte contre la densité urbaine. Moins de densité, c'est la qualité de vie, les moindres constructions au sol, la préservation de la pleine terre, la limitation des tours, la hauteur des tours, la protection des dents creuses. Cela a fait partie des débats qu'il y a eu au sein de la majorité, c'était tout à fait normal, sans figer la Ville, et en continuant à répondre aux besoins de logements et d'adaptation des logements, mais autrement, par la transformation de bureaux, par parfois des surélévations, etc. Ce sont

des choses concrètes dans notre arrondissement. Je pourrais citer trois opérations, dont une dont nous allons parler, qui d'une certaine façon illustre ce PLU de rupture : l'opération Bédier, où il y a une forte dédensification. Des choses ont été clairement, notamment pour nous, des luttes urbaines, comme la transformation radicale du projet Bruneseau, et de ces tours de grande hauteur et de ces immeubles d'habitation face au périphérique, puisqu'il y a le retrait par rapport au périphérique pour plus de santé environnementale. Olympiades, où la préservation de la pleine terre fait qu'aucune tour supplémentaire ne sera construite et il y aura plus d'espaces verts. Pour montrer que c'est du concret, aujourd'hui c'est demain pour avoir une ville plus agréable et surtout une ville qui reste vivable.

Le PLU, c'est un document, c'est de la réglementation, mais nous allons continuer les uns et les autres, je l'espère, à le faire vivre en étant exigeant, permis de construire par permis de construire, en se dotant des moyens et de la vigilance nécessaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Jean-Noël AQUA, puis Jean-Baptiste OLIVIER.

Jean-Noël AQUA : Merci. C'est effectivement un texte important qui plante beaucoup de choses pour l'avenir, pour des dizaines d'années devant nous. C'est un PLU où nous avons trouvé un accord parce qu'il est équilibré et en même temps ambitieux. C'est ce que je trouve intéressant. Il est équilibré tant sur la dimension sociale que sur la dimension environnementale, et il est ambitieux en matière d'implication de la collectivité dans le logement, les services publics, la végétalisation, etc.

Sur le logement, nous sommes clairement sur un PLU pro logement et anti-bureau, si je devais résumer en quelques mots. Tu l'as noté tout à l'heure, Marie-Pierre, on passe sur une vision plus sobre, où la destruction-reconstruction maintenant n'est plus interdite, mais devient exceptionnelle, on est maintenant beaucoup plus sur une vision de réhabilitation, de transformation, de l'existant. Par rapport au logement social, vous savez que c'est l'un des marqueurs qui est important pour nous, et qui permet à une grosse partie de la population de continuer à pouvoir vivre à Paris, de ne pas avoir une ville, une capitale, comme on en connaît beaucoup en Europe, où les classes populaires fuient en périphérie. Ce n'est clairement pas le cas à Paris, grâce à la production de logement social. Il y avait plus de 1 000 pastilles sur le logement social qui étaient prévues, beaucoup plus que la fois d'avant puisque le dernier PLU on était à 416. Il y a donc eu un gros travail des services fait pour repérer les endroits où l'on pouvait faire du pastillage pour le logement social. Il y a eu une correction, de l'ordre d'une centaine, je crois, sur 1 000 nous sommes à 10 %, le calcul est vite fait. Cela reste appréciable, mais cela ne change absolument rien à la philosophie de ce PLU qui se donne les moyens de poursuivre notre ambition en matière de logement social. Il n'y a pas que des pastilles, il y a aussi un accord au sein de notre majorité pour joindre les finances aux pastilles, puisque l'on passe à 850 000 000 qui sont prévus dans notre stratégie logement, à la fois en AP et en CP. C'est non seulement une volonté, mais aussi les moyens, derrière, pour réaliser ce logement social.

Par ailleurs, vous savez que nous avons une problématique sur la question des bureaux. Il y a beaucoup trop de bureaux dans certains endroits, notamment dans l'Ouest parisien. Cela nous concerne moins, néanmoins c'est un équilibre. Dans ce PLU, désormais, nous allons empêcher la construction de bureaux dans l'Ouest parisien, qui est déjà largement excédentaire en bureaux, pour privilégier la construction de logements sociaux et rééquilibrer un peu à l'ouest le logement social. Évidemment, c'est aussi, pour les promoteurs privés, des normes pour qu'ils produisent, eux aussi, parce qu'il n'y a pas de raisons que l'effort ne repose que sur la collectivité, du logement social. Désormais, toute construction neuve ou restructuration lourde devra prévoir un minimum de 10 % de surface, avec un différentiel selon les zones. Si l'on est en zone très fortement déficitaire en logement social, il y aura un minimum de 30 % de BRS, en zone déficitaire en logement social, un minimum de 35 % en logement social, et en zone hyper déficitaire, cachez cet ouest parisien que certains ne sauraient voir, un minimum de 50 % de logement social qui devrait permettre un

tout petit peu de rééquilibrer le logement social entre l'est et l'ouest. Il y a une vraie ambition sur le logement social que nous apprécions.

Par ailleurs, il y a les questions des services publics. Puisque s'il fait bon vivre à Paris, si beaucoup de Parisiens se sentent bien vivre à Paris, c'est aussi parce qu'il y a une forte densité de services publics, en tout cas insuffisante, je pense notamment à la médecine, mais qui reste supérieure à la moyenne par rapport à d'autres territoires en France. Nous avons, au niveau du groupe Communiste, essayé de cibler un certain nombre de nouveaux équipements, des équipements culturels, c'est une de nos marques de fabrique. Nous avons déposé 100 nouvelles réserves pour les équipements culturels. Mais aussi des équipements jeunesse, des équipements sportifs. Un point qui, vous le savez, et je sais que nous sommes tous mobilisés sur la question de la santé, mais nous, nous militons énormément pour la production de centres de santé de secteur 1, nous avons déposé plus de 80 potentielles adresses pour de potentiels centres de santé de secteur 1. Nous avons, cela ne concerne pas le 13e mais nous y sommes sensibles notamment avec la question des hôpitaux, préservé les emprises foncières des hôpitaux parisiens pour éviter, par exemple, des ventes comme certains et certaines voulaient nous y emmener. En matière de sport, il y a un projet, je ne suis plus comment nous l'appelons, l'anneau olympique, je crois. Nous proposons de transformer 4 ou 5 endroits où il y a déjà des stades existants, par exemple dans le 13e c'est Charléty, en ne touchant pas à la surface, en surélevant, en ayant des sortes de, ce ne sont pas des gymnases, mais des équipements sportifs divers, cela peut être du tennis, cela peut être différentes choses, en les surélevant, on ne touche pas à la pleine terre, cela respecte les enjeux environnementaux, néanmoins cela nous permettra d'avoir une offre sportive qui est notoirement insuffisante, mais qui peut s'améliorer de cette façon-là.

Avant dernier point, mais tu l'as signalé aussi, donc je vais aller vite, Marie-Pierre, et toi aussi, Éric. C'est la question des règlementations face à la dérèglementation. On le voit aujourd'hui, nos villes souffrent. C'est relativement partagé par beaucoup de villes même de droite parfois. Nous souffrons d'une certaine dérégulation de l'urbanisme et de la ville. Je pense notamment à Airbnb, qui assèche l'offre de logements, qui participe à la montée des loyers pour le reste de la population, qui diminue l'offre possible. Je pense aussi aux dark stores et au dark kitchens, qui sont une concurrence déloyale et qui viennent saper et même pousser à la faillite de nombreux commerces, des commerces vivants, des commerces ouverts. C'est l'animation de nos quartiers qui est en jeu. Nous avons un certain nombre de choses visant à encadrer, voire interdire, pour les dark stores et dark kitchens, ces pratiques-là.

Dernier point, c'est important, je suis sensible au fait de dire que la question écologique est intimement liée à la question sociale. Vivre dans un environnement de qualité devrait être donné à tout le monde, quelle que soit sa classe sociale, et pas uniquement aux catégories favorisées qui, elles, auront les moyens de se payer des beaux environnements avec des contre-allées, etc. Il faut que la verdure s'impose de partout. Nous avons donc fait, au niveau du groupe Communiste, une quarantaine de propositions visant à trouver des endroits où l'on peut végétaliser à Paris, en regardant notamment grâce à Google Earth ou autres objets on trouve un certain nombre d'adresses. Sur le 13e, il y a en 5 : 29 rue de la Santé, 50 rue du Château-des-Rentiers, 7 avenue de la Porte de Choisy, 55 rue des Peupliers, 10 rue Wurtz. Des endroits où nous pourrions, petit à petit, produire des hectares. Il y a les grandes déclarations, après il y a la réalité. Il faut les trouver, les hectares. En regardant bien, on peut en trouver, quand on chiffre on est sur plusieurs centaines d'hectares que nous pourrions arriver petit à petit, si la volonté continue, si notre politique continue, à produire du vert en ville.

Vous l'aurez compris, je m'arrête là, nous sommes sur un PLU équilibré, avec beaucoup d'ambition, qui est le fruit d'un compromis. Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles on peut avoir des désaccords, néanmoins le bilan est équilibré. Nous le voterons donc vivement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA. Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Nous n'allons pas refaire tout le débat qui a lieu depuis 3 ans et qui aura lieu dans une quinzaine de jours.

Juste pour dire que Monsieur AQUA a très très bien résumé, c'est un projet pro logement social et anti-activité économique. C'est bien pour cela que nous voterons contre, cela est très logique. C'est un projet, un plan, qui dit qu'il veut dédensifier, mais qui pourtant cherchait à densifier la moindre parcelle. C'est pourquoi nous nous sommes notamment battus pour protéger les écoles privées du 13e, le commissaire enquêteur est d'ailleurs allé dans ce sens, si bien que la mairie de Paris a cédé à cette demande populaire. C'est un projet qui cherche à densifier toute volonté d'entreprises, de bureaux, ne serait-ce que réhabiliter leurs équipements pour construire à l'intérieur même de ces immeubles du logement social, ce qui est absolument aberrant. Bref, je comprends évidemment que vous soyez tous d'accord sur ce projet, je reprendrai aussi une phrase de Monsieur AQUA, qui, là encore, a raison quand il dit que les classes populaires ne fuient pas Paris. Ce sont les classes moyennes qui fuient Paris. C'est très dommage, car elles ont un pouvoir d'achat qui pourrait permettre aux commerces de ne pas périr, ce qui est le cas aujourd'hui. Je ne serai pas plus long.

Évidemment, nous voterons contre et développerons notamment nos propositions d'amendements au prochain Conseil de Paris. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Bien. Je pense que nous allons faire la réponse à deux voix, sauf s'il y a d'autres demandes d'intervention, mais je n'en vois pas, avec Éric OFFREDO.

Tout d'abord, pour que les choses soient claires entre nous, j'aimerais partir d'un exemple récent. Juste à côté de la place d'Italie, rue Godefroy, juste à côté du boulevard Vincent Auriol, nous nous étions opposés à la construction d'un immeuble extrêmement massif, dont on peut discuter de l'esthétique, mais en tout cas elle ne nous convenait pas. Nous n'avions pas réussi à avoir un dialogue constructif, comme cela arrive le plus souvent d'ailleurs avec les porteurs de projet, pour aller vers des choses plus raisonnables. Logiquement, nous nous étions donc opposés au permis de construire. La Ville de Paris nous avait suivis bien évidemment, il y avait donc eu un avis négatif et le permis de construire avait été refusé par la Ville de Paris. Le porteur de projet a saisi le tribunal administratif, je n'ai pas le droit de commenter les décisions de justice donc je ne le ferai pas, et le tribunal administratif a accordé le permis de construire, plus exactement nous a mis en demeure de l'accorder. Pour dire les choses, quand des choses sont conformes au règlement, il peut y avoir des choses conformes au règlement, qui l'étaient précédemment, qui ne nous convenaient pas, que l'on a essayé de refuser, mais quand c'est conforme au règlement, le risque est derrière que le tribunal administratif n'ait pas le même jugement que le nôtre.

Je parle de cet exemple concret pour que l'on puisse bien mettre en avant le fait que d'avoir un règlement du PLU, règlement qui évolue d'ailleurs en fonction des attentes, des souhaits, des évolutions de la société ou du monde de manière plus générale, pour parler des choses qui concernent la végétalisation, c'est évidemment totalement nécessaire. Il ne suffit pas de notre propre volonté pour imposer un certain nombre de choses. Le PLU, c'est cela. Derrière tout cela, il y a effectivement des règles plus précises. C'est là que l'on rentre dans le plus technique, il y a du pastillage, c'est-à-dire des choses qui seront visées soit pour protéger des immeubles, soit pour protéger des espaces verts, soit pour protéger des activités, soit pour éviter qu'Airbnb se développe de manière outrancière à Paris, puisqu'aujourd'hui on ne nous donne pas les moyens législatifs pour le limiter. Le PLUB, tous les gens qui sont rentrés dans cette discussion ont bien compris l'intérêt qu'il y avait d'évoluer vers cela. Je reprendrai à mon compte les propos de Jean-Noël AQUA, équilibré et ambitieux, cela me semble intéressant. Je partage aussi ce que disait Marie-Pierre, bien entendu. Équilibré et ambitieux étaient des choses qui étaient visées. Équilibré, car on ne peut pas

imposer des règles qui ne sont ensuite pas opérantes, car elles sont trop contraignantes. Ambitieux, car cela n'empêche pas d'être ambitieux, notamment sur la végétalisation de la ville ou sur le développement des logements, et des logements sociaux. C'est là où je suis en opposition, mais c'est naturel, normal, avec les propos de mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER. Oui, nous imposons des obligations de construction de logements, et de logements sociaux, notamment de BRS ; pour rentrer dans le détail, c'est la dissociation du foncier et du bâti, c'est-à-dire que cela réserve au moins pendant un temps important le caractère social d'un certain nombre de logements, et cela permet aussi à des personnes qui n'en auraient pas les moyens à Paris d'acquérir leur logement en tout cas sur un temps relativement long, cela me semble intéressant.

Aujourd'hui, ne pas voir que cela craque de toute part sur la question du logement, du logement en général, et pas uniquement à Paris d'ailleurs. Cela fait longtemps que je l'indique, nous allons droit vers le mur. Le problème est que ça y est, on a rejoint le mur. On le voit, des régions que je connais bien, le Pays Basque pour ne pas le nommer, où les élus de droite, de gauche, tous, pointent à la fois les dérives des locations saisonnières, les difficultés à toutes les personnes de se loger qu'elles soient classe moyenne ou classe populaire, pour reprendre les termes de mon collègue. Cela donne des catastrophes, avec des personnes qui n'arrivent plus à se loger correctement. À Paris, nous y sommes effectivement, obligés à une certaine reconfiguration de Paris, notamment tout ce qu'il y avait de problématique de déséquilibre entre l'est et l'ouest, entre les bureaux quasiment tous à l'ouest et des logements tous à l'est, toutes ces problématiques sont prises en compte dans le PLUB. Je ne serai pas plus long, on pourrait en parler très longtemps, cela a demandé des heures carrées de travail, de concertations.

Je voulais une nouvelle fois remercier toutes les personnes qui se sont impliquées, notamment les Conseils de quartier, mais pas que, y compris les personnes qui l'ont fait de manière individuelle, car cela nous a aidés à nourrir un certain nombre de choses. Nous avons regardé beaucoup de propositions, nous en avons repris pas mal d'ailleurs. Parce que quand on travaille à la parcelle, il est sûr que l'on ne voit pas toujours les choses dans le détail, c'était important pour protéger des espaces verts existants, pour faire en sorte que cela soit sacralisé dans le temps long, pour là aussi avoir de meilleurs équilibres, y compris au sein du 13e, et évidemment plus largement à Paris.

Je laisse la parole à **Éric OFFREDO** pour le mot de la fin.

Éric OFFREDO : Je pense que tu as tout dit ou presque. Vous allez le voir, j'ai encore un certain nombre de délibérations ce soir qui montre déjà cette déclinaison du PLU, et la délibération suivante est en est un bon exemple.

Pour revenir sur le logement social, pour reprendre ce que disaient Jean-Noël AQUA et le Maire, le 13e arrondissement n'est pas un arrondissement en déficit de logement social, néanmoins, on a 2 types de quartiers, de grandes zones, sur le 13e arrondissement nous avons une zone qui correspond à peu près au quartier Croulebarbe, où effectivement on est en zone de déficit de logement social et on a là des réserves de logements sociaux. Pour le reste de l'arrondissement, où on a déjà atteint le pourcentage de logements sociaux attendu, là où on aurait pu mettre du logement social on a fait le choix, le Maire l'a précisé, de mettre des logements en BRS, Bail Réel Solidaire, qui vont permettre une mixité sociale et permettre à des personnes de devenir pas tout à fait propriétaire, mais cela l'est quand même un peu, car c'est sur du temps très long, on est sur des dizaines d'années. On a un modèle un peu différent qui va permettre, en dissociant le foncier du bâti, de permettre à certaines catégories de population de devenir propriétaire à Paris, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Merci.

M. LE MAIRE : Avant de faire voter le projet de délibération, j'aimerais soulever une mystification. Le pastillage des écoles privées était déjà dans le PLU précédent. Ce n'est pas une création nouvelle. Je

pense que cela était à même de protéger des établissements pour éviter des mutations vers d'autres fonctions. Mais on a accepté tout simplement que ce soit retiré, il ne fallait pas que cela soit mal compris, mais ce n'était pas une création nouvelle.

Je vais faire voter ce projet de délibération. Nous aurons l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris. DU 142. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Vous avez noté. Merci. Il est adopté par notre Conseil.

POUR : 30

CONTRE : 3 UDC (MM. OLIVIER, SHOUKRY ET POUVOIR DE MME ESTIENNE)

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2024 DU 103 ZAC Bédier-Oudiné (13e) - Modification du dossier de réalisation – Avenant n° 5 au traité de concession avec la SEMAPA - Avenants de résiliation de baux - Cession à la SEMAPA d'emprises bâties

M. LE MAIRE : Nous passons à d'autres projets de délibérations, à la DU 103, avec la ZAC Bédier-Oudiné. S'agissant de la SEMAPA, évidemment je ne prendrai pas part au vote de cette délibération.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. C'est encore une grosse délibération, puisqu'il s'agit d'approuver l'évolution du projet d'aménagement du quartier de la ZAC Bédier-Oudiné, consécutif aux travaux qui ont été menés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique. On a abouti à ce que l'on va appeler l'avenant n° 5, car à chaque fois que l'on fait une modification sur un programme lié à une ZAC, on est obligé de faire des avenants, c'est le 5^{ème} avenant, mais c'est un des avenants les plus importants, car nous allons toucher au dur de l'opération.

Je le rappelle très rapidement, la ZAC Bédier-Oudiné est dans le sud du 13^e arrondissement sur 18 hectares, à la fois le secteur Oudiné et le secteur Bédier. Le secteur Bédier était à l'origine de cette ZAC et on a rajouté le secteur Oudiné en 2019. La ZAC porte sur des actions structurantes avec l'ambition d'un quartier animé, renouvelé, mixte, davantage végétalisé et mieux adapté au changement climatique.

Le projet initial a connu plusieurs évolutions qui doivent être traduites et mises à jour, qui doivent constituer une mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC Bédier-Oudiné, et qui constitueront donc l'avenant n° 5. Les évolutions, les voici. Une nouvelle phase d'étude a été lancée en 2022 pour concevoir un projet qui intégrait pleinement les ambitions du futur PLU Bioclimatique, vous voyez qu'il y a une traduction concrète, ce ne sont pas que des mots. Le Plan Local d'Urbanisme s'applique aux promoteurs qui vont proposer de nouveaux projets, mais cela s'applique également à la Ville quand elle porte des projets d'aménagements comme elle le porte là. L'idée est de prendre en compte et de valoriser l'environnement paysager, le tissu urbain existant, afin de limiter les démolitions.

Le secteur Bédier est constitué de plusieurs îlots. Un îlot nord-ouest le long de l'avenue de la Porte d'Ivry, sur lesquels seront réalisés environ 5 640 m² de logements en Bail Réel Solidaire, BRS. L'ensemble composé de la place du Docteur Yersin et de l'avenue Joseph Bédier sera végétalisé, des occupations d'urbanisme transitoire seront déployées à compter du printemps 2025 jusqu'en 2027. Si vous ne savez pas ce qu'est l'urbanisme transitoire, je vous invite à aller voir la ligne Paris Ivry, où l'on a un Plateau Urbain qui fait de l'urbanisme transitoire. Ce sont des occupations sur un temps entre quelques mois et plusieurs années, car le projet peut prendre plusieurs années à sortir de terre, et qui mettent de l'animation, de la concertation, différentes actions. L'îlot Franc Nohain sera reconfiguré de manière à s'ouvrir sur le quartier.

Ce désenclavement nécessite la déconstruction de la barre de 84 logements Paris Habitat et du mur de soutènement de l'avenue Boutroux. Deux liaisons seront créées, une voie piétonne qui prolongera l'avenue Joseph Bédier jusqu'à l'avenue Boutroux et un mail piéton est-ouest qui reliera cette voie nouvelle à la rue Franc Nohain et desservira la nouvelle entrée de l'école. Deux bâtiments de logements seront à dresser sur l'avenue Boutroux avec des surfaces d'activités en rez-de-chaussée, un des bâtiments est programmé en logement social, 5 830 m² de surface de plancher. Logique, on démolit du logement social, on reconstruit du logement social. L'autre bâtiment sera programmé en logement à Bail Réel Solidaire pour 3 460 m² environ. Ces bâtiments se déploieront en R+7, donc plus 7 étages, 6 étages, le long de l'avenue Boutroux pour s'inscrire dans la déclivité du relief des hauteurs en cœur d'îlot à R+5, R+4. Je ne sais pas si vous voyez le site, on est vraiment sur un site avec une grande pente, on est donc obligé de prendre cette pente-là dans le projet d'aménagement. L'emprise foncière à bâtir est partagée entre Paris Habitat pour 3 100 m² et la Ville de Paris pour 1 980 m². La SEMAPA se portera acquéreuse des emprises à bâtir.

L'école Franc Nohain sera entièrement rénovée, avec 15 classes, dont 7 dédoublées, une salle polyvalente de 300 m², les vastes cours seront aménagées en cours Oasis, les travaux de rénovation seront assurés par la Ville de Paris.

L'ensemble composé du square Clara Zetkin, de l'impasse Vauquelin, de l'impasse Théroigne-de-Méricourt et du jardin situé devant la tour Paris Habitat de l'avenue Boutroux fera l'objet d'un aménagement d'ensemble par la direction des espaces verts de la ville.

Enfin, le programme du stade Pelé évolue pour mieux valoriser cet équipement sportif avec la reprise du portail pour faciliter l'arrivée des autocars, la réorganisation des flux visiteurs et l'agrandissement des tribunes à 2 000 places environ. Cela est nécessaire, nous avons un équipement sportif avec un club qui évolue en division nationale, il est normal de pouvoir accueillir normalement les spectateurs qui viennent voir les matchs du Paris 13 Atletico.

Sur le secteur Oudiné, les interventions prévues permettront de désenclaver et de restructurer. Le désenclavement passera par la transformation de l'actuelle voie pompier qui longe la barre Chevaleret et la création d'une venelle piétonne depuis la rue Oudiné jusqu'au cœur d'îlot végétalisé. Sera étudié l'aménagement des accès entre ce cœur d'îlot et la cour de l'école Patay. Aujourd'hui, l'école Patay donne uniquement sur la rue de Patay. Comment peut-on l'aménager vers le cœur d'îlot qui a déjà été transformé en cours Oasis, je pense qu'il y a des potentialités pour l'ouvrir sur l'intérieur. Le programme immobilier répond aux attentes de mixité sociale et fonctionnelle dans le quartier. Deux bâtiments mixtes d'activité et d'équipement seront construits le long de la rue Oudiné, le bâtiment 1 accueillera la crèche Oudiné, et le bâtiment deux le centre Paris Anim'. Cette composition urbaine créera une façade de rue entre R+2 et R+7, il y a là aussi des déclivités, nous diminuerons en R+4 et R+5 en cœur d'îlot. Pour permettre cette reconfiguration, deux bâtiments doivent être déconstruits : la crèche municipale Oudiné et la barre de 72 logements du bailleur ELOGIE-SIEMP. Pour reprendre ce que disait mon collègue Jean-Noël AQUA dans le débat dans le PLU, nous limitons voire interdisons toute déconstruction. Mais il arrive des cas, il faut se dire les choses, où ce n'est pas possible de réhabiliter, en l'occurrence pour la crèche municipale et la barre de 72 logements, nous sommes contraints à cette déconstruction, on va dire démolition, le terme parle mieux.

On va ainsi arriver à un projet beaucoup moins dense et plus sobre qui privilégie le maintien de l'existant. Le projet était de dédensifier, ainsi la constructibilité de la ZAC a été notablement réduite, en passant de 55 600 m² à 27 377 m², une division plus que par 2, dont 18 367 m² de logements, 6 570 m² de locaux d'activités associatifs et commerciaux, et 2 440 m² d'équipements. Plusieurs lots inscrits dans le projet initial ont été supprimés : un lot dans le secteur Oudiné pour préserver les jardins familiaux, un autre lot dans le secteur Bédier permettant de préserver un maximum de pleine terre, et enfin le programme de

construction qui était prévu avenue de la Porte de Vitry, le long du stade Pelé, pour préserver le patrimoine arboré. C'est une avenue que l'on utilise assez peu, mais c'est une très belle avenue, avec des arbres de belle qualité. Dans le projet initial, il y avait un abattage des arbres qui était prévu pour un aménagement, cela ne semblait pas vraiment utile. Il est au total prévu de réaliser 270 logements, contre les 675 qui étaient prévus initialement, donc vraiment une réduction de voilure pour se conformer au PLU et avoir un projet plus vivable. Il ne s'agit pas seulement de se conformer au PLU parce que c'est la règle, c'est aussi parce que cela va permettre d'améliorer la vie des habitants de ce quartier. Le projet urbain préserve davantage le bâti existant en limitant les démolitions. On conserve des locaux actuels du centre Paris Anim' dont une nouvelle occupation est à étudier. Il y a un maintien de la supérette de la rue de Regnault pour préserver le commerce de proximité. Il avait été envisagé au départ de démolir cette petite supérette, les réunions, les concertations, les échanges, ont montré qu'il y avait une utilité à la conserver. Elle est maintenue. La rénovation de l'école Franc Nohain plutôt que sa démolition et reconstruction et l'aménagement en vastes cours Oasis, c'est une question, nous avons eu l'occasion de l'évoquer en Conseil, cette déconstruction et reconstruction de l'école Franc Nohain. Cela posait, au-delà des travaux à réaliser, des questions d'urbanisme transitoire. Il fallait une école transitoire, c'était plusieurs années d'accueil des enfants de Franc Nohain, donc construire une structure provisoire assez importante, c'est une grande école. Cela a beaucoup phosphoré dans les services de la Ville, des élus, pour arriver à revoir le programme et avoir une rénovation de l'école Franc Nohain, mais une rénovation complète, car c'est une école qui est une belle passoire thermique, une école assez ancienne, qui a un petit cachet, mais il est nécessaire de la reprendre complètement.

Certains bâtiments ne peuvent être habités et seront déconstruits, je l'ai dit, la barre de 72 logements, le bâtiment de la crèche, et la barre de 86 logements de Paris Habitat dans le secteur Bédier, le long de l'avenue Boutroux, la barre qui est dite BCDE, je ne savais plus s'il y avait le E. C'est un très beau nom pour une tour, l'entrée B, l'entrée C, l'entrée D, l'entrée E. Cette barre sera démolie pour être reconstruite à la fois en logement social et en BRS.

Les futures constructions respecteront les principes d'une architecture bioclimatique et contextuelle, insertion dans un environnement et recours à des matériaux biosourcés et géosourcés. C'est un projet qui renforce les caractéristiques de la ceinture verte et sportive parisienne. La diminution des constructions s'accompagnera du développement de la nature en ville dans ce quartier de la ceinture verte et sportive parisienne : la préservation et le renforcement de la végétalisation des espaces verts existants sur la place du Docteur Yersin, sur le cœur du secteur Oudiné, sur le jardin partagé au pied de la tour Paris Habitat, l'aménagement du square Clara Zetkin et la végétalisation des abords et la rue Frenoy et l'impasse Vauquelin, beaucoup d'endroits seront végétalisés en plus de ce qui était initialement prévu, la transformation des cours des écoles Patay et Franc Nohain en cours Oasis, et la plantation d'arbres dans les futurs espaces publics. L'aménagement de ces espaces offrira de nouveaux espaces de promenade dans lesquels seront proposés des usages sportifs adaptés au public pour encourager cette pratique sportive. Il y a un lien aussi, on ne va pas refaire le débat, avec le stade Carpentier qui va là aussi être réaménagé dans les années qui viennent. Le projet de transformation du stade Pelé, ex-stade Boutroux pour ceux restés à l'ancienne dénomination, permettra d'améliorer sensiblement ses capacités d'accueil, avec l'aménagement des flux visiteurs.

C'est également un quartier inclusif et accessible qui offrira de nouveaux services. Les logements construits développeront la mixité sociale du quartier, en tenant une offre abordable dans le choix d'une programmation en logement à BRS et en logements sociaux. Sur ce quartier, c'est aujourd'hui 100 % de logement social. Il y a aussi un enjeu de faire entrer de la mixité sociale, et de la mixité sociale équilibrée. La requalification des équipements publics et la programmation des locaux d'activité amélioreront le niveau de service, la programmation économique favorisera, en tous les cas c'est notre objectif, l'implantation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour des services adaptés aux besoins et moyens des habitants

du quartier. C'est un quartier qui a déjà des structures dans l'économie sociale et solidaire et qui sait faire, mais il y a toujours à faire dans ce domaine.

Les nouveaux espaces publics permettront de désenclaver le quartier, de mieux le relier à l'environnement. La transformation du quartier résulte également des actions engagées par la Ville au titre de la politique de la ville. Marie-Pierre ne me contredira pas, nous avons beaucoup d'actions menées sur ces quartiers, plusieurs outils sont activés pour accompagner les habitants : appels à projets, gestion urbaine de proximité, médiation, animation d'un réseau d'acteurs de proximité. Nous avons assez régulièrement l'occasion de parler des actions associatives entreprises sur ce quartier. L'urbanisme transitoire, j'en parlais tout à l'heure, pour tester des usages et améliorer la vie du quartier, la stratégie d'urbanisme transitoire définie par les acteurs, la Belle Friche ou le Plateau Urbain en 2023, ont identifié la place du Docteur Yersin et l'avenue Joseph Bédier comme propice au déploiement d'actions temporaires pour animer ces espaces.

Le projet de réalisation de la ZAC nécessite une actualisation du projet global de construction, du projet de programme des équipements publics et des modalités de financement. Je ne vais pas tout passer en revue, parce que l'on va reprendre précisément tout ce que je viens de dire, mais en les reprenant de façon chiffrée, mais juste rappeler sur le bilan financier de l'opération d'aménagement, il y a bien sûr un impact. Vous l'avez bien vu, on baisse énormément la constructibilité, il y a donc forcément un impact. Les dépenses du bilan d'aménageur s'établissent à 117 065 000 euros, en baisse de 57 000 000 d'euros. C'est une baisse importante, avec des baisses sur le foncier, sur les travaux d'aménagement des espaces publics, des baisses un peu sur tout, et également sur les équipements en maîtrise d'ouvrage aménageur, cela est dû notamment au non-aménagement du gymnase Marcel Cerdan qui était prévu initialement. Les recettes du bilan de l'aménageur sont en baisse également, c'est équilibré, les baisses s'établiront à 117 065 000 euros, en baisse de 57 600 000, avec des baisses de charges foncières et des participations de la Ville de Paris, une subvention d'équilibre sera aussi nécessaire de la part de la Ville à hauteur de 10 000 000 d'euros.

Je pourrais vous reprendre tous les projets. Non ? Du tout ? Voilà. On doit passer cet avenant 5 pour intégrer les évolutions de programme, faire évoluer les modalités d'indemnisation des bailleurs, faire évoluer les participations financières et prévoir les actions d'urbanisme temporaire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Jean-Baptiste OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci Monsieur le Maire. Je vous rassure, je vais être très court. D'une part, je ne vais pas prendre part au vote comme le Maire et comme mon amie Johanne, ah, je l'ai réveillée, au titre de la SEMAPA, mais notre groupe s'abstiendra. J'ai une question et un regret.

Je commence par la question par rapport à l'école. Cela fait très longtemps que l'on parle de tout cela, il y a quelques années, il était question d'installer des modulaires sur la place Docteur Yersin, je crois, et j'étais intervenu, comme souvent, pour vous dire que cela allait coûter très cher pour du provisoire. Je vois qu'en réalité cette remarque a porté ces fruits, je vous remercie d'ailleurs d'écouter un tout petit peu, quelques fois, à force, ce que je dis ici. Cela fait plus de 10 ans que je parle donc, ce n'est pas totalement dans le vide. Voilà.

Ma question était la suivante : quel gain pour la collectivité par rapport au coût que représentaient à la fois une démolition reconstruction et l'installation de modulaires, comparé à la réalité de la situation maintenant qui n'est plus qu'une réhabilitation ? Encore une fois, je pense que c'est une bonne chose.

Deuxième élément, c'est un regret... si, il y a quand même une autre question, par rapport à la dédensification. Je pense que tout le monde est plutôt d'accord avec cela. Mais ce qui ne sera pas construit,

je n'ai pas trouvé dans la délibération, vous allez me dire : « vous devriez le savoir puisque le dossier est ancien », mais qu'est-ce que c'était comme bâtiment, est-ce que c'était du social, du privé, des équipements publics ?

Dernier point, c'est un regret. Il était question de mixité sociale et, en réalité, les immeubles privés se transforment en BRS. C'est bien, le BRS, je suis aussi à la foncière de Paris qui promeut le BRS, mais le problème est quand cela remplace du privé. C'est-à-dire systématiquement dans vos choix. Je pense que c'est plutôt une solution en plus. Là, c'est donc du logement privé en moins, c'est un regret. Et par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure sur le fait que les loyers étaient trop élevés, ils sont trop élevés parce que l'on manque aussi de logements privés.

M. LE MAIRE : Juste quelques éléments, déjà, pour commencer, sur l'école. Sur l'école Franc Nohain, je pense que l'on est au moins tous d'accord sur une chose, c'est que l'école Franc Nohain mérite un investissement majeur, pas uniquement parce que c'est une école très populaire, mais aussi parce que l'état du bâti mérite des changements forts. Ce qui ne va pas dans cette école, c'est notamment son entrée pour commencer, cette espèce de rampe terrible, il fallait réfléchir à avoir une reconfiguration de l'école très forte. Effectivement, dans une opération d'urbanisme, sont étudiées beaucoup d'hypothèses différentes, successives. Cela est normal, ou alors cela serait problématique que l'on reste au projet initial. Il y a eu divers projets. Il y a eu l'idée de reconstruire complètement cette école, dont d'ailleurs le périmètre est un vrai problème, puisque plutôt trop grande comme école, surdimensionnée par rapport au nombre d'enfants accueillis. Il a été question à un moment donné de la démolir pour reconstruire et dégager de la place pour faire du logement, et en partie du logement privé. Cette hypothèse a été abandonnée pour des raisons de coût, et ce n'est pas scandaleux de parler de coût, l'école provisoire coûtait de l'argent. Mais surtout, l'école provisoire, on a voulu la concevoir pour que ce soit une école réutilisable ailleurs dans Paris. Au final, on s'est aperçu que ce n'était pas très opérationnel. En tout cas, les offres que nous avons demandées aux entreprises, car il y a un concours et un appel d'offres, n'ont pas été fructueuses au point de nous donner une école correcte en coût et réutilisable de manière sûre. Cela faisait donc beaucoup. Dans ces cas-là, il faut avoir le courage de remettre en question un certain nombre d'orientations qui semblaient décidées, mais tant que ce n'est pas fait, ce n'est pas décidé. On a remis en cause cette orientation pour reconstruire cette école sur elle-même, on va la rénover de manière très forte, changer l'entrée, bouger les espaces, et garder son périmètre actuel. Cela amène aussi à une dédensification. C'est le premier exemple, mais il y en a d'autres.

Nous avons réfléchi, à un moment donné, à retourner le terrain de football, car il est très contraint aujourd'hui, il est très difficile de l'aménager correctement, pour y mettre des tribunes, pour y accueillir le public correctement. Dans les premières esquisses du projet, il y avait eu la réflexion de retourner complètement le terrain, pour qu'il ne soit plus parallèle à l'avenue de la Porte d'Ivry, mais perpendiculaire à l'avenue de la porte d'Ivry, pour être le plus clair possible. Cela aurait d'ailleurs permis de désenclaver un peu le quartier, car cela permettait de reconstituer une autre voie pour aller directement faire le lien avec l'avenue de la Porte d'Ivry, cela avait donc des qualités. Mais c'était un coût important et cela nécessitait, comme l'a rappelé Éric OFFREDO, d'abattre les arbres en bordure de périphérique, vrai sujet, les arbres servent aussi de protection. Ce n'était plus le même projet, cela a été abandonné. Oui, il y a eu un **peignage [01.12.48]** sur la densification du projet, que j'ai moi-même fortement sollicité parce que pour aller chercher un projet équilibré en coûts, en recettes, etc., il y avait des hypothèses de construction qui n'allaient pas. Notamment dans la partie Chevaleret, il y avait un endroit avec une possibilité de construction, mais cela aurait densifié cet îlot d'une manière qui ne m'aurait pas paru raisonnable. Nous étions d'accord, nous en avons discuté collectivement avec la Ville de Paris et les élus de la majorité pour dire qu'il fallait dédensifier le projet initial.

Donc oui, un projet d'urbanisme nécessite des inflexions, des remises en cause, et je dirais même que c'est le contraire qui serait inquiétant, c'est de ne pas entendre, de vouloir absolument réaliser le projet initial.

Le propre de l'urbanisme, ce sont les évolutions. Les évolutions, il faut si possible les faire en temps et en heure. Ce qui veut dire que l'on accepte des pertes de temps, car on avance moins vite lorsque l'on remet en cause des orientations qui avaient déjà été plus ou moins dessinées, mais cette présentation faite par **Éric OFFREDO**, c'est normal qu'il ait pris un peu de temps, ce n'est pas un énième avenant, c'est une inflexion forte sur ce projet, au passage cela le rend aussi conforme au PLUB, mais pas que, c'est une inflexion forte décidée parce qu'il y avait des choses qui ne convenaient pas. Cela remet en cause y compris l'équilibre de l'opération, tel qu'il était, au début tout était à la charge de la SEMAPA et là, les choses vont évoluer. Un certain nombre de rénovations seront portées par la Ville, en tout cas budgétairement parlant, je ne parle pas de la mise en œuvre que pourra faire la SEMAPA pour un certain nombre d'entre elles. C'est une inflexion forte, je pense que l'on a à y gagner, je pense que ce quartier mérite vraiment notre attention à des évolutions. Il y a déjà eu pas mal de rénovations engagées, un certain nombre d'évolutions de ce quartier. Je pense que l'on arrive à un bien meilleur équilibre.

Pour terminer par une anecdote, quelque chose m'avait énormément frappé il y a quelques années, je garde toujours ce moment en mémoire. Je prenais le 27 au terminus, j'étais tombé sur des mômes qui parlaient entre eux et qui disaient : « on va monter à Paris ». Ils habitaient le 13e, et ils disaient « on va monter à Paris ». J'ai trouvé cela tellement significatif de l'intégration dans l'esprit, cela voulait dire qu'ils ne se sentaient pas Parisiens, alors qu'ils étaient parisiens. Je pense que ces évolutions urbaines que nous engageons avec des bougés au fil du temps, c'est normal, nous avons maintenant, je pense, un bon équilibre pour remettre sur de bons rails ce quartier et poursuivre l'opération d'aménagement. Elle a été initiée, il y a eu beaucoup de rénovations, notamment les foyers de travailleurs migrants qui étaient indignes. Cela a été un changement extrêmement important. Nous allons livrer un autre immeuble qui a été aussi totalement reconstruit. Mais il n'y a pas que cela, il n'y a pas que des reconstructions d'immeubles, il y a aussi des inflexions urbaines. Tout l'ilot où il y a l'école va être totalement reconfiguré, car à l'époque on avait construit là où il y avait de la place, un peu n'importe comment. Cela va changer la donne pour ce cœur de quartier.

Éric OFFREDO : Peut-être pour préciser, sur le coût supplémentaire ou pas, il est compliqué de donner la réponse comme cela, car la charge revient maintenant à la ville, qui devient l'aménageur de la transformation, alors que précédemment la SEMAPA avait récupéré ce rôle. Il est compliqué d'arriver à voir la différence. Je vais essayer de retrouver les chiffres, là, je ne les ai pas. En tous les cas la rénovation, l'estimation du coût c'est 22 000 000 d'euros, vous l'avez vu dans la délibération, presque 23 000 000, pour le réaménagement de l'école Franc Nohain et les 3 cours Oasis.

M. LE MAIRE : Bien. Je vais faire voter cette délibération, je serai NPPV comme les membres du Conseil d'administration de la SEMAPA. DU 103. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV, on est... Merci beaucoup.

POUR : 28 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 2 UDC (M. SHOUKRY ET POUVOIR DE MME ESTIENNE)

NPPV : 4 (MME KOUASSI, MM. COUMET, NAJDOVSKI ET OLIVIER)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DU 149 Secteur Place de Vénétie (13e) – Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires Masséna-Choisy - Convention de fonctionnement 2024 et participation (87 716 euros).

M. LE MAIRE : Nous passons au secteur place de Vénétie, cela va être plus rapide, avec le conventionnement avec le syndicat principal, c'est-à-dire l'aide à la copropriété.

Éric OFFREDO : Je vous rassure, je vais être plus rapide désormais. Il s'agit du conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires. Chaque année, nous avons à renouveler cette convention de fonctionnement qui régit les participations de la Ville au fonctionnement de la place de Vénétie. Depuis maintenant 2011, revue en 2016. Il y a 3 services de la Ville qui contribuent, pour un montant proposé en 2024 de 87 716 euros, votés en deux fois. On donne la première partie, 30 %, après la signature de la convention, et lorsque l'on aura la présentation de l'ensemble des factures, on versera le solde, dans la limite du montant. Si l'on n'arrive pas aux 87 000, on s'arrêtera avant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Je fais voter la DU 149. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

POUR : 34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 255 Réalisation 12 rue Lahire (13e) d'un programme de rénovation de 23 logements sociaux par Habitat Social Français - Subvention (129 809 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 255. Nous commençons modestement avec 23 logements. Simplement pour vous signaler qu'à chaque Conseil nous avons beaucoup de rénovations de logements qui sont engagées. À ce Conseil, on est presque à 2000 logements concernés par des opérations de rénovation qui sont engagées par les différents projets de délibérations. C'est énorme, c'est extrêmement conséquent, et cela montre encore une fois la vitesse à laquelle nous engageons les opérations de rénovation dans le 13^e. À toi, Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : On peut construire, mais on peut et on doit aussi rénover. On doit pouvoir assurer un logement social de qualité pour les locataires du 13^e arrondissement. C'est le sens des délibérations que je vais passer, nous allons les faire les unes après les autres.

La première concerne un programme de rénovation de 23 logements par Habitat Social Français au 12 rue Lahire. C'est un petit bâtiment, l'idée est d'arriver à des gains en CO2 et en kilowattheure d'un peu plus de 50 %. Nous sommes sur des choses assez vertueuses. Le coût de l'opération vous donnera un ordre d'idée des travaux que l'on peut engager, car vous avez tous en tête les travaux que vous pouvez faire chez vous. Les travaux sont en moyenne de 70 415 euros par logement, nous sommes donc sur une somme importante.

En contrepartie du financement de la Ville qui va apporter 129 809 euros au projet chiffré à 1 619 538 euros, trois droits de réservation seront accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je la fais voter. DLH 255. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

POUR : 34 (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 181 Réalisation, 18 rue Wurtz (13e) d'un programme de rénovation de 409 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat

M. LE MAIRE : Nous poursuivons avec la DLH 181. Nous passons au 18 rue Wurtz. Une adresse que je connais bien pour y avoir habité.

Éric OFFREDO : C'est parce que l'immeuble a besoin d'être rénové, Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que vous y avez habité.

409 logements, 405 PLUS et 4 PLS, pour une surface utile de 14 108 m², nous sommes sur des choses un peu plus conséquentes. Nous connaissons bien cet immeuble avec beaucoup de problèmes de surchauffe en été, de portes palières vétustes, des résistances thermiques faibles des façades. Un gros projet de réhabilitation est prévu avec des gains espérés de l'ordre de 50 %, des travaux d'amélioration de l'intérieur des logements, des projets d'amélioration des parties communes, de la création d'îlots de fraîcheur, de la végétalisation des parcelles, et de l'occultation. C'est important pour le confort l'été de mettre en place des équipements spécifiques d'occultation pour l'été.

Le coût de l'opération est évalué à 25 602 046 euros, soit 62 597 euros par logement. La Ville apporte une subvention de 4 417 857 euros, c'est ce qu'il vous est demandé d'approuver aujourd'hui. En contrepartie, et l'on apporte également la garantie des emprunts des financements de cette rénovation, la Ville aura 140 droits de réservation pour 40 ans sur cet immeuble.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? DLH 181. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33 (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV : 1 (M. COUMET)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024 DLH 264 Réalisation, 164 rue Jeanne d'Arc (13e) d'un programme de rénovation de 37 logements sociaux par Habitat Social Français - Subvention (257 660 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons au 164, Jeanne d'Arc. Là aussi, des rénovations.

Éric OFFREDO : Un point de rénovation de 37 logements sociaux par Habitat Social Français, pour une subvention de 257 660 euros. Nous sommes toujours dans le même ordre d'idée que les deux délibérations précédentes. C'est un immeuble de 37 logements sociaux, de type haussmannien, pour 2 061 m² de surface. Plusieurs désordres ont été signalés, les équipements sont vieillissants et énergivores. Les travaux prévus prévoient une vraie amélioration à la fois dans la consommation en kilowattheure et en émission de CO₂, nous sommes largement au-dessus des 50 % prévus.

Le coût de l'opération est évalué à 2 220 915 euros, soit 60 025 euros par logement. La Ville apportant une subvention de 257 660 euros, 5 droits de réservation seront accordés à la Ville pour une durée de 40 ans.

Je tiens à signaler qu'il n'y a pas que la RIVP et Paris Habitat. Là, nous sommes sur Habitat Social Français, auquel nous contribuons.

M. LE MAIRE : C'est une filiale de la RIVP, mais tout de même. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DLH 264. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, unanimité aussi.

POUR : 34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 266 Réalisation, groupe "Porte de Vitry" (13e) d'un programme de rénovation de 836 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (10 200 632 euros)
--

M. LE MAIRE : Nous passons au groupe « Porte de Vitry ». C'est un gros morceau.

Éric OFFREDO : Groupe « Porte de Vitry », nous sommes en plein dans la ZAC dont nous parlions tout à l'heure. De gros équipements, on se rappelle les immeubles, les squares, ce ne sont que des squares, le square de Limagne, le Limousin, du Vellay. 836 logements, des immeubles construits en 1930, des immeubles HBM. Nous voyons bien que l'ancienneté de l'immeuble pose des difficultés en termes de rénovation. Il est prévu que la résidence soit identifiée, et elle l'est puisque nous avons voté le PLU, patrimoine de la Ville de Paris dans le cadre du PLUB. Elle est pastillée, elle sera considérée comme du patrimoine de la Ville. Cela est important, car c'est une architecture très particulière même si elle est dysfonctionnante car elle a vieilli, elle est la traduction d'une époque particulière et il était important de conserver cette époque. Là aussi, des consommations en kilowattheure largement supérieures à 50 % sont attendues, en termes d'émission de gaz à effet de serre un peu moins, nous sommes autour de 30 à 40 %. Un projet qui est déjà amorcé depuis longtemps, avec un lieu commun créé sur les squares pour informer, accompagner, les locataires. Ce sont quand même de grosses transformations, y compris des logements intérieurs, et nous savons que cette gestion de changement est compliquée à vivre.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 66 071 168 euros, soit 78 656 euros par logement. C'est assez considérable. La Ville de Paris apporte une subvention de 10 200 632 euros, en contrepartie du financement du programme, 338 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. Nous aurons sans doute l'occasion de reparler de cette opération, puisque nous apporterons la garantie de l'emprunt qui est passée par Paris Habitat, mais ce n'est pas dans cette délibération, ce sera sans doute dans une délibération suivante.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Une petite remarque, mais je ne fais que redire ce que tu viens de dire. La Ville de Paris met 10 200 632 euros sur la table, en plus de ce qu'apporte le bailleur. Ce qu'apporte le bailleur, ce sont d'abord des emprunts. S'il n'y avait pas cette accélération donnée par la Ville, ces opérations de réhabilitation n'auraient pas lieu, en tout cas pas à ce rythme-là. Ce sont un peu des questions qui sont en cause en ce moment, sur les finances des collectivités. Cela est même totalement dans l'actualité. Pour l'instant, nous en avons les moyens, nous le faisons. Je pense que cela est nécessaire, d'abord pour les habitants et aussi la beauté du 13e et sa rénovation, mais ce sont des moyens

tout à fait conséquents. Il s'agit d'un des plus gros groupes parisiens qui est concerné. Porte de Vitry, les squares du Limousin, de la Limagne, on a l'habitude de les appeler comme cela.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais le faire voter, DLH 266. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi, je vous en remercie.

POUR : 34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 289 Réalisation, sur le groupe « Rome » situé 47 rue du Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 307 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (7 881 071 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DHL 289, c'est « Rome ».

Éric OFFREDO : Nous continuons, vous vous souvenez sans doute que l'on a déjà voté des projets de réhabilitation pour les immeubles Londres et Anvers, c'est la suite. Aujourd'hui, nous avons une première délibération pour « Rome », puis nous aurons une deuxième délibération pour « Squaw Valley ». Ce sont deux des barres des Olympiades. 307 logements, sur une superficie de 22 200 m², c'est un petit plus petit que les squares, mais ce sont quand même de grosses opérations, très emblématiques. Nous allons jusqu'à R+15, avec des logements du T1 au T5, nous avons de grands logements, c'est une des particularités de ces deux immeubles. Les gains espérés sont de l'ordre de 50 %, que ce soit en consommation ou en émission de CO2. Je ne détaille pas les différents projets, les différents aménagements prévus, mais c'est assez considérable.

Le coût de l'opération est estimé à 24 849 714 euros, cela représente 80 944 euros par logement en moyenne. Sur un T5, nous sommes largement au-dessus de 100 000 euros de travaux. C'est considérable. La Ville de Paris, pour reprendre ce que disait le Maire, apporte un montant important, 7 881 071 euros de subventions, plus la garantie d'emprunt qui sera à venir dans un second temps. En contrepartie, 193 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. La première des deux barres de Paris Habitat, sachant que les projets de rénovation des deux tours ont déjà été engagés pour, j'allais dire barre, mais tout le monde comprend, la tour « Rome » comme on l'appelle aux Olympiades.

Pas de demandes d'intervention ? Je la fais voter. DLH 289. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, unanimité aussi.

POUR : 33 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (UDC MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV : 1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 290 Réalisation sur le groupe "Squaw Valley" situé 7 rue du Disque (13e) d'un programme de rénovation comportant 280 logements par Paris Habitat - Subvention (7 304 693 euros)

M. LE MAIRE : DLH 290. Nous terminons par « Squaw Valley », tout en haut des Olympiades.

Éric OFFREDO : « Squaw Valley », 280 logements, pour une superficie de 20 577 m², ce sont des barres un peu jumelles avec « Rome ».

Je voulais quand même préciser que le montant sur les opérations de réhabilitation sur les Olympiades représente un an d'investissement de Paris Habitat. Bien sûr, pas en un an, sur plusieurs années. Mais c'est un an d'investissement, c'est 37 000 000 d'euros qui vont être mis pour la réhabilitation des 5 immeubles que Paris Habitat possède sur les Olympiades. C'est considérable. Il faut se rendre compte des montants, 37 000 000 sur de la réhabilitation, c'est considérable. Les gains attendus sont à peu près les mêmes que sur « Rome », le montant est à peu près le même, 23 187 900 euros. Un peu plus en termes de montant par logement, puisque l'on est à 82 814 euros par logement en moyenne.

La subvention de la Ville est proposée à 7 304 693 euros. En contrepartie, 178 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Chaque opération donne lieu à un concours d'architectes, où l'on sélectionne les architectes qui vont porter les opérations, et aussi à toute une série de réunions avec les locataires. Je remercie à la fois Marie-José RAYMOND-ROSSI et Éric OFFREDO de s'y coller avec moi. Chaque semaine, nous avons nos rendez-vous, 1, 2, 3 parfois, avec les locataires de tel ou tel groupe. Les volumes ne sont pas toujours ceux des Olympiades, parfois nous sommes moins nombreux. Mais cela nécessite beaucoup de suivi, beaucoup d'investissement, des bailleurs concernés d'abord, mais nous n'avons pas la même infrastructure. Nous essayons de jouer le rôle intelligent d'interface entre les locataires et chaque bailleur au moment de ces opérations de rénovation qui sont évidemment lourdes.

Pas de demandes d'intervention ? Je fais voter ce dernier projet de réhabilitation, après ce sera d'autres opérations. DLH 290. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, unanimité aussi. Je suis allé trop vite, il y en a encore une autre.

POUR :29 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 293 Réalisation 14-24 rue de la Vistule (13e) d'un programme de rénovation comportant 72 logements par Paris Habitat - Subvention (1 855 322 euros)

M. LE MAIRE : DLH 293.

Éric OFFREDO : Quand il n'y en a plus, il y en a encore. DLH 293, un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Paris Habitat sur la rue de la Vistule, ces petits bâtiments sur la droite lorsque l'on vient de la rue de Choisy pour aller vers l'avenue d'Italie.

72 logements pour une superficie de 4 342 m², un immeuble de 1955. Les travaux permettront de réduire la consommation d'énergie d'au moins 220 kilowatts par mètre carré par surface habitable par an, cela fait 72 % d'économie, c'est assez important, nous avons vraiment des travaux d'amélioration très forts sur ce bâtiment.

Le coût de l'opération est évalué à 6 077 417 euros, 84 409 euros par logement, je fatigue, je suis désolé. La subvention de la Ville sera d'un montant de 1 855 322 euros, 45 droits de réservations seront accordés à la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Je fais voter tout de suite. DLH 293. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, unanimité aussi.

POUR :29 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 326 Réalisation, 38-40 Avenue des Gobelins (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 90 logements dont 73 sociaux (23 PLA I - 26 PLUS - 24 PLS) par la RIVP – Subvention (10 026 464 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à un autre type d'opération, même si cela concourt à l'amélioration du bâti du 13e. Cette fois-ci, c'est un programme d'acquisition-amélioration.

Éric OFFREDO : C'est une acquisition-amélioration au 38-40 avenue des Gobelins, pas très loin d'ici, pour un programme qui comprendra 90 logements dont 73 sociaux, 23 PLA I, 26 PLUS et 24 PLS. Un immeuble de 1887, un vrai immeuble post-haussmannien, avec des façades sur l'avenue des Gobelins. Vous pouvez aller le voir. Différentes typologies de logements, les T4 sont de 80 m², les T3 entre 54 et 67 m². Nous aurons à la fois des PLA I, avec un montant de loyer mensuel calculé sur la base règlementaire à 6,71 euros du mètre carré utile en valeur janvier 2024. 26 logements PLUS avec un loyer mensuel de 7,52 euros du mètre carré en valeur janvier 2024, et 24 logements PLS avec un loyer qui sera à 14,68 euros du mètre carré utile. Il y aura également un local d'activité d'une surface de 450 m².

Le coût global de cette opération est estimé à 41 769 747 euros, dont 31 116 580 euros pour les logements sociaux, soit 7 567 de mètre carré de surface utile en acquisition. La subvention de la Ville de Paris pour les logements sociaux, évidemment pas pour le reste, est évaluée à 10 026 464 euros. Cela permettra à la Ville d'être réservataire sur 37 logements, 12 PLA I, 13 PLUS et 12 PLS.

M. LE MAIRE : Belle adresse, bel immeuble. Avant de passer la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, il y a deux types d'opérations. Lorsqu'il y a des acquisitions d'immeubles, il y a soit des négociations avec de grands propriétaires, c'était le cas avec Eugésina [01.37.03] dont nous avons parlé il y a quelque temps, rue Brillat-Savarin. Ils sont venus, c'est plutôt une bonne démarche, voir la Ville en disant, nous souhaitons nous départir d'une partie de notre patrimoine, mais nous vous les proposons en premier. C'est comme cela qu'a été négociée cette acquisition. Soit des préemptions, c'est-à-dire quand on sait qu'un immeuble est à vendre, on positionne la Ville pour acheter à la place de. Évidemment, la crainte pour les habitants dans ces cas-là ce sont les ventes à la découpe, avec la fin des baux, les gens mis dehors à la fin de leur bail, avec toutes les difficultés que cela peut poser. Nous avons joué les pompiers sur plusieurs opérations comme cela. Mais si l'on peut jouer, non pas les pompiers, mais éviter le début d'incendie, c'est encore mieux. Là, cela fait partie de ce type d'opération. Monsieur OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Cela ne vous étonnera pas que l'on vote contre cette délibération, puisqu'il s'agit, vous l'avez dit, d'une préemption d'un bâtiment de plus de 7 500 m², 42 000 000 d'euros pour non pas construire puisque les bâtiments existent déjà, mais pour créer 73 logements sociaux. Alors même, précisément, que ces logements s'ils étaient sur le marché permettraient, c'est la loi de l'offre et de la

demande, de faire baisser le loyer de logement privé. Philosophiquement, c'est le contraire de ce que nous pensons. Je ne serai pas plus long sur ce projet.

M. LE MAIRE : Éric OFFREDO pour répondre.

Éric OFFREDO : Cette opération n'est pas que de la création de logement social pour créer du logement social. Cela va également permettre de faire, et cela a déjà permis, de faire tout un tas d'opérations d'amélioration du bâti. Nous avons remplacé des menuiseries, isolé des cages d'escalier, isolation thermique extérieure sur la cour qui sera engagée, remplacement des VMC, isolation des combles, remplacement des radiateurs actuels par des plus performants à inertie, étude de végétalisation de la cour. Ces travaux n'auraient pas été réalisés si la Ville ne s'était pas portée acquéreur via la RIVP. Je pense qu'il faut aussi mesurer ce que cette opération apporte aux locataires en place, comme le disait le Maire, cela les sécurise dans leur logement, et c'est quelque chose d'important, et cela va permettre d'améliorer leur habitat. Je pense que c'est une opération gagnant-gagnant.

M. LE MAIRE : Jean-Noël AQUA a demandé la parole, puis Chang Hua PENG.

Jean-Noël AQUA : Excusez-moi, très rapidement. Répéter une fake news ne la transforme pas en réalité, je tiens à le dire à Monsieur OLIVIER. Vous pouvez répéter à l'envi que les lois du marché sont les plus positives et font baisser les prix. Je pense que tout le monde, celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans le marché privé, vivent exactement l'inverse. Le privé fait *sky rocketter*, excusez-moi, je me permets un petit mot anglais, les tarifs, les prix des loyers. C'est constamment le cas. Un des exemples que vous pouvez d'ailleurs regarder, c'est l'arrondissement où Madame DATI est maire, où les tarifs sont hallucinement hauts, on est au-delà du raisonnable, et où il y a, je crois, excusez-moi peut-être que mes chiffres ne sont pas bons, on est passé à 3, car la Ville fait beaucoup. Non ? Alors on est resté à 2 % de logements sociaux. C'est là où il y a le moins de logements sociaux que les tarifs sont les plus hauts. Vous pouvez répéter Conseil après Conseil que c'est l'inverse, nous savons, et je pense que toutes celles et tous ceux qui payent leur loyer savent très bien que le problème, c'est le privé.

Il y a un deuxième problème d'ailleurs que vous passez sous silence, c'est aussi tous les logements vides de ces multipropriétaires. À Paris, vous savez que la moitié des logements mis en location dans ce marché privé que vous adorez, la moitié des logements mis en location, ceux qui sont mis en location dans le privé, le sont par des gens qui possèdent au moins 5 appartements qu'ils mettent en location, qui spéculent, etc. C'est-à-dire que quand vous avez 4 appartements, j'imagine des gens dans l'assistance, il est bien de le savoir, quand vous avez 4 appartements aujourd'hui que vous mettez en location, vous êtes parmi la médiane inférieure, vous êtes parmi les pauvres. La moitié de ceux qui possèdent ce parc privé ont plus de 5 appartements. Quand on voit les tarifs, on se dit qu'il y a un vrai problème de dysfonctionnement du marché, qu'il faut le réguler. Je suis pour réguler le marché privé. Le logement social est une planche de salut qui permet à des gens normaux, dans lesquels je nous mets, des gens qui travaillent, classe populaire comme classe moyenne, de continuer à vivre à Paris. Donc non, le privé n'est pas la garantie des loyers faibles. Excusez-moi, j'arrêterai de revenir sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais poser une question, je n'ai pas très bien compris. En lisant rapidement la délibération j'avais compris qu'il y avait du mixte en propriété privée et logement. Il y a du PLAI, il n'y a pas du tout de privé, donc le bailleur... puisque le Maire a parlé d'éviter une opération de vente à la découpe. Je voulais poser cette question, car cela va déterminer mon vote, il y a pas mal de concitoyens du 13e qui sont de plus en plus hostiles à ce mixte dans un seul ensemble immobilier pour des questions de paiement de charges. Quand vous avez des propriétaires dans un immeuble et des

appartements qui sont préemptés, il y a des reports de charges. La question était simplement pour déterminer mon vote, j'avais besoin de cette précision. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur PENG, la RIVP rachète l'immeuble dans sa totalité. À terme, tous les logements dépendent de la RIVP. Dans les statuts logement social, comme vous le savez, il y a beaucoup de catégories. Il y a la catégorie très sociale, c'est la plus petite partie qui a été destinée à cet immeuble. Il y a la catégorie HLM classique pour parler dans le langage courant. Et la catégorie PLS qui est le logement classe moyenne. C'est 23, 26, et 24.

Une chose à dire clairement, c'est que les personnes qui ne sont pas éligibles au logement social et qui habitent actuellement gardent leur ancien bail autant qu'elles le souhaitent. L'ancien bail vaut la contractualisation de droit. Pour celles et ceux qui peuvent rentrer dans certaines catégories, ils peuvent faire le choix de rentrer dans le logement social. Généralement, ils ont des baisses de loyer qui vont avec. S'ils sont là depuis 30 ans, je ne suis pas sûr, mais pour les plus récents, c'est sûr. Voilà, en gros, comment cela fonctionne.

Sur cette opération, j'ai vu qu'il y avait, c'est la remarque que me faisait Éric OFFREDO, plus de logements au départ qu'à la fin. S'il y a une partie qui reste privée, je n'en sais rien, il va falloir que l'on regarde si la RIVP garde une partie des loyers libres. Il y a peut-être une partie qui reste en loyer libre, mais il faudra leur poser la question, ou est-ce que c'est la restructuration de logements ?

Éric OFFREDO : Je m'engage à voir avec la RIVP et à revenir vers vous au prochain Conseil.

M. LE MAIRE : Bien. Je vais faire voter cette délibération. S'agissant de la RIVP, je serai en NPPV. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR : 30 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 3 UDC (MM. OLIVIER, SHOUKRY ET POUVOIR MME ESTIENNE)

ABSTENTION :

NPPV : 1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DAC 343 Garantie d'un emprunt destiné à financer la création d'un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque par la SAS MK2 Hôtel Bibliothèque

M. LE MAIRE : Nous passons au projet DAC 343, comme il s'agit d'un projet qui a plus trait au Plan d'Urbanisme, en tout cas aux garanties d'emprunt, Éric OFFREDO le rapporte.

Éric OFFREDO : Cela me change du changement social. Il s'agit de financer un hôtel cinématographique au sein du cinéma MK2 Bibliothèque. Vous connaissez tous le groupe créé par Marin KARMITZ. J'imagine que vous voyez bien le bâtiment emblématique qui est sur l'avenue de France, qui accueille aujourd'hui un complexe cinématographique et divers équipements qui ont beaucoup évolué au fil du temps. L'idée de MK2 est de créer un hôtel à cet endroit, pas seulement un hôtel, un lieu avec plusieurs objets. Un hôtel cinématographique, je reviendrai sur ce que cela veut dire, l'implantation d'un lieu d'exposition dédié aux arts immersifs permettant ainsi d'améliorer l'expérience des spectateurs. L'idée est d'avoir un hôtel avec un home cinéma, dans chacune des chambres, c'est un projet un peu particulier, c'est très original, cela existe déjà, nous ne sommes pas sur du complètement nouveau. Il y a déjà un hôtel cinéma à Nation dans le 12e géré par le groupe MK2, là nous sommes sur une catégorie un peu plus grande. Le groupe MK2 ne sollicite pas de subventions, mais nous sollicite pour garantir à hauteur de 50 % un emprunt de 9 330 000 qui sera souscrit auprès de la CDC qui financera en partie la construction de cet hôtel à thème.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci Monsieur le Maire. Pour le groupe Écologiste, pour vous dire que nous allons voter contre cette délibération. Je ne vais pas faire un grand discours, je vais faire le lien avec ce que l'on disait tout à l'heure sur le PLU, sur la remise en cause de la Ville, privé, libéral. Là, à petite échelle, je trouve que l'on est un peu dans le sujet. Pour nous, la garantie d'emprunt, c'est pour soutenir des projets à vocation sociale, comme la plupart du temps pour le logement social, ou tout au moins à vocation d'intérêt public.

Ici, il ne s'agit même pas de la partie rénovation du cinéma, qui aurait éventuellement pu être étudiée. Il est vrai que l'on a beaucoup de petits cinémas qui auraient certainement besoin d'un coup de pouce. Ici, il s'agit d'un hôtel privé, 4 étoiles, où l'on peut voir des films dans sa chambre, à côté d'un cinéma. Effectivement, c'est un concept, chacun en pense ce qu'il veut. Ce n'est pas notre vision de la culture pour tous et surtout de la culture qui permet le brassage, le partage. Nous sommes sur un projet purement commercial, nous pensons que cela ne fait pas partie de l'objet des garanties d'emprunt et de la délimitation entre le projet public et privé.

M. LE MAIRE : J'entends votre réaction. Monsieur PENG et Monsieur OLIVIER.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Je rejoins cette analyse. D'autant que l'on est devant une Société par Action Simplifiée, un organisme qui met en commun des moyens pour gagner de l'argent. On est bien loin d'une activité non lucrative. Pour le bénéficiaire individuel, des chambres de ciné dans des chambres d'hôtel, je trouve que la garantie d'emprunt, compte tenu de l'endettement de la Ville de Paris, me paraît proprement inappropriée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons nous abstenir sur cette délibération, car je ne vois pas du tout l'intérêt public. Au début, j'ai cru que c'était une subvention, j'aurais voté contre. Ce n'est qu'une garantie d'emprunt, mais quand même. Je ne connais pas le principe du cinéma, si c'est juste pour avoir une TV au fond de son lit, cela existe déjà. Excusez-moi. Je connais bien ce secteur, il va y avoir un 4 étoiles de l'autre côté, les tours Duo n'arrivent pas trop à rentabiliser leur hôtel, je ne vois pas bien l'intérêt de ce projet, et encore moins l'intérêt public à garantir un emprunt.

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas de convaincre, je comprends que cela puisse poser question. C'est un projet totalement privé, porté par le privé. Premièrement, une garantie d'emprunt ne va rien coûter à la Ville de Paris, il faudrait que le groupe MK2 se casse la gueule pour que cela coûte de l'argent à la Ville de Paris, ce qui n'est quand même pas tout à fait d'actualité. Cela ne coûte rien à la Ville de Paris.

La Ville de Paris a été sollicitée, car ils avaient un problème d'emprunt, pour dire les choses. Tous les projets d'urbanisme en ce moment ont un vrai problème d'emprunt, un problème de taux. Avoir la garantie de la Ville leur permet d'obtenir l'emprunt à un taux beaucoup plus intéressant. De manière très pragmatique, la Ville de Paris a accordé sa garantie pour ce projet certes privé, mais qui permet la rénovation de cette emprise. C'est évidemment cette partie-là qui m'intéresse en tant que Maire. Ce n'est pas tant est-ce que cela va être un hôtel cinéma, etc., mais aujourd'hui on a ce site qui mérite une amélioration, on va le dire gentiment, qui est un peu raide dans sa construction, sur lequel on a pu négocier au passage un certain nombre d'améliorations conséquentes, notamment la végétalisation de la toiture et surtout l'amélioration forte de la façade. C'est cela qui m'intéresse en tant que Maire, je soutiens cette garantie d'emprunt qui permet cette amélioration qui ne se ferait pas s'il n'y avait pas ce coup de pouce.

Encore une fois, un coup de pouce qui ne coûte rien aux finances publiques. Cela coûterait de l'argent, je ne dis pas, mais cela ne coûte rien, sauf si le groupe MK2 se cassait la figure, ce qui ne va pas se produire, sinon ils n'investiraient pas dans des créations de ce type.

Jean-Baptiste OLIVIER : hors micro [01.53.45]

M. LE MAIRE : Mais je n'ai jamais dit que le privé c'était le mal, vous ne m'avez jamais entendu dire cela, ni dans ce Conseil ni ailleurs, cher Jean-Baptiste OLIVIER. Je ne pense pas que le privé soit le mal, surtout lorsqu'il y a de beaux projets à la clé. Voilà. Je pense que c'est nécessaire pour permettre ce déclenchement, et voilà pourquoi je soutiens cette opération.

Je sou mets ce projet à vos voix. DAC 343. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Le groupe Écologiste et Monsieur PENG. Qui s'abstient ? Vous comptez, il y a un certain nombre d'abstentions. Je vous en remercie.

POUR :24 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MM. OLIVER, SHOUKRY ET POURVOIR MME ESTIENNE)

NPPV :6 EELV (MMES ATALLAH, MARCHAND, LACOMBE, MM. FLORENTIN, BETOURNE ET POUVOIR M; LEROY-WARNIER)

ET M. PENG

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2025.

M. LE MAIRE : La délibération suivante qui va poser moins de questions, enfin je pense, peut-être que j'anticipe trop, la DDCT 186 présentée par Johanne KOUASSI puisque c'est la convention d'objectifs avec l'association PIMMS.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. C'est une convention d'objectifs avec l'association PIMMS, qui n'a rigoureusement rien à voir avec les biscuits du même nom. PIMMS, c'est pour Point d'Information Médiation Multiservices. C'est une association qui a un bel objet, dans la mesure où elle gère différents sites de médiation postée.

L'idée est de pouvoir délocaliser des services publics pour les mettre au plus près des habitants, et en particulier ceux qui sont le plus éloignés des services publics. Il y a des médiations dans des murs dans les 12e, 15e, 18e, et 20e arrondissements. Dans d'autres arrondissements comme le 13e, ce sont des médiations dans des sites qui hébergent ces médiations, c'est le cas dans le 13e au centre d'animation Victoire TINAYRE. Il y a aussi un dispositif intéressant et complémentaire à ces médiations, avec des postes fixes ou dans des lieux qui les hébergent, qui est la mairie mobile. C'est un bus qui a été littéralement réaménagé pour pouvoir accueillir des usagers, il se poste notamment au niveau de la porte de Montreuil et reçoit beaucoup de public. J'ai eu l'occasion de le visiter, c'est un beau dispositif. Il faut avoir en tête que ce sont des bus qui proposent des services publics municipaux, donc toutes les démarches que vous pourriez faire en mairie physiquement, et ce sont également des équipes labellisées France Services, ce qui veut dire que ces conseillers peuvent aussi aider les usagers dans leurs démarches avec les services de l'État, la CAF, la CPAM, la CNAV, Pôle Emploi et ainsi de suite.

C'est donc un accompagnement complet, cela évite aussi les désagréments de renvoyer des usagers qui demandent des informations au prétexte qu'il s'agit de dispositifs de l'État, surtout dans un contexte où l'État ferme de plus en plus de bureaux et de guichets, ce qui éloigne davantage les usagers des services

publics. Ce dispositif municipal permet vraiment de faire un accompagnement complet au plus près des populations les plus éloignées des services publics.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Johanne KOUASSI. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas. Je vais le faire voter tout de suite. DDCT 186, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :30 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 72 Subventions (221 161 euros), avenant n° 4 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (13e et 18e).

M. LE MAIRE : Nous poursuivons sur la petite enfance, avec le DFPE 72. Toujours Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une subvention pour l'année 2024 à verser à l'association Arthur et Marine, qui gère deux crèches, une dans le 18e, une dans le 13e arrondissement. Pour le 13e, il s'agit d'un établissement de 20 places situé au 6 Villa Nieuport.

C'est une subvention globale de 211 161 euros, pour le 13e arrondissement l'établissement Villa Nieuport de 122 481 euros.

M. LE MAIRE : C'est celui où il y a des heures d'accueil... Non, je confonds, pardon, au temps pour moi.

Johanne KOUASSI : Non, c'est au Bout'Chou.

M. LE MAIRE : DFPE 72, pas de demandes d'intervention ? Je le fais voter. DFPE 72, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :28 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 149 Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 149. Toujours Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une délibération sur la signature de convention d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris. C'est vraiment une délibération-cadre des différentes subventions que j'ai l'occasion de vous présenter dans le cadre de ce Conseil, aussi pour les associations partenaires qui sont dans d'autres arrondissements, mais qui n'interviennent pas dans le 13e arrondissement. Juste pour avoir un ordre de grandeur, ce sont 98 associations partenaires qui participent pleinement au service public de la petite enfance à Paris, cela représente 10 300 places, c'est le quart de l'offre totale dans la capitale.

Je profite aussi de l'actualité, il y a eu un écho médiatique important sur certaines pratiques de crèches privées. Il faut avoir en tête qu'à Paris le service public de la petite enfance est assuré essentiellement par des associations, avec à chaque fois des contrôles très rigoureux et des objectifs qui sont très stricts en termes de ratio d'encadrement, de qualité d'accueil. C'est aussi important de le souligner, c'est une politique active qui a un coût, mais il est important pour la Ville de Paris d'avoir une vraie qualité d'accueil, équivalente à celle que l'on pourrait retrouver dans des crèches municipales en régie. Surtout, ce sont des acteurs que vous connaissez, comme ABC Puériculture, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, la Maison des Bout'Chou, la Maison Kangourou, qui partagent avec la Ville de Paris cet objectif d'accueil de qualité de la petite enfance.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Cela évite les dérives récemment dénoncées à travers un ouvrage et dans la presse.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DFPE 149, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :32 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 153 Action de prévention et de soutien à la parentalité menées par ABC Puériculture et Moi et Mes Enfants et accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel

M. LE MAIRE : Nous passons à une autre délibération qui concerne plus particulièrement ABC Puériculture, DFPE 153.

Johanne KOUASSI : La DFPE 153 est une subvention d'un montant de 50 000 euros à 3 associations, Au temps du Jeu, ABC Puériculture, et Moi et Mes Enfants, pour toutes leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité dans les 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements. Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit de l'association Moi et les Enfants, située boulevard Vincent Auriol, qui intervient plus particulièrement à destination des familles monoparentales, pour un montant de 25 000 euros, ainsi que l'association Au Temps du jeu pour un montant de 5 000 euros, que vous connaissez également et qui est très appréciée des familles de l'arrondissement puisque c'est l'association qui gère la ludothèque située square Dunois et qui rencontre un franc succès.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DDFP 153 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :31 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 159, une sorte de délibération balai avec des associations en difficulté.

Johanne KOUASSI : Là encore, il s'agit d'une subvention globale qui couvre un certain nombre d'associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance. La délibération parle de soutien aux associations en difficulté, mais il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de difficultés liées à une mauvaise gestion des établissements. Il s'agit plutôt de bonnes nouvelles, car c'est une délibération qui vient apporter, à la hauteur de la part que finance la Ville, une contribution aux augmentations des coûts salariaux. En effet, et c'est bien normal vu le travail fait par les auxiliaires de puériculture et les personnes qui travaillent dans les crèches pour accueillir les jeunes enfants au quotidien, il y a eu une revalorisation des rémunérations de toutes ces catégories de personnel, avec des accords de branche signés en juin qui viennent s'ajouter à un bonus attractivité qui avait été décidé par la CAF. Ces accords signés en juin ont une application rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2024, ce qui fait qu'aujourd'hui les associations gestionnaires doivent augmenter leur personnel et par définition, comme ce sont des accords qui n'ont été signés qu'au mois de juin et qu'il n'y avait pas nécessairement eu une anticipation dans les comptes et subventions, il est aujourd'hui proposé dans le cadre de cette subvention de verser la part de la Ville dans ces augmentations salariales conventionnelles pour les associations gestionnaires de l'accueil de la petite enfance. C'est vraiment pour compenser l'augmentation des coûts RH, je le redis, pour une revalorisation bien normale compte tenu de l'importance du travail effectué par ces personnels de crèche dont la reconnaissance est, je pense, bien inférieure au service rendu à la société.

J'en profite aussi pour indiquer que la Ville de Paris, pour les crèches qu'elle gère elle-même en régie, avait fait cette revalorisation avant même que l'État ne le demande, justement parce qu'il y a la conviction que la reconnaissance de ces personnels est essentielle, cela passe par la reconnaissance des familles qui fréquentent les établissements, mais également, et je dirais même surtout, vu les niveaux de rémunération, par les revalorisations salariales de ces catégories de personnel.

M. LE MAIRE : Merci. Outre que cela est parfaitement justifié, nous pouvons aussi espérer que cela permettra de relancer les recrutements qui sont difficiles.

Pas de demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DDFP 159 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

Au passage, à juste raison, le niveau de rémunération a été revalorisé, l'État soutient cela, et en parallèle va réduire de manière très drastique l'abondement aux collectivités. Je dis cela en passant.

POUR :32 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 114 Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 114, délibération que Johanne KOUASSI rapporte en lieu et place d'Aïmane BASSIOUNI en déplacement pour un problème de succession.

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une subvention de 60 000 euros à la Fédération Française d'Athlétisme, située 33 avenue Pierre de Coubertin, adresse adéquate à l'activité de cette fédération.

Cette subvention vient couvrir un ensemble d'actions qui ont été menées en 2024 par cette fédération. Déjà, la formation d'éducateurs sportifs de la direction Jeunesse et Sport de la Ville de Paris. Ce sont des formations pour tout ce qui est accompagnement à Paris Sport Proximité, à Paris Sport Familles, à Paris Sport Seniors en Plein Air. C'est vraiment un accompagnement et une formation des animateurs pour ces actions qui touchent un large public de différents âges. Ce sont également des places offertes pour les événements organisés. En ce qui concerne les événements dans le 13^e arrondissement, il y a eu en juillet le meeting Diamond League de Paris. À chaque fois, des places sont offertes pour ces grands événements sportifs, et il y a également aux alentours des lieux où se tiennent ces événements des animations gratuites à destination du public.

Cette subvention vient couvrir les frais engendrés par ces actions qui touchent un large public.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je vais faire voter cette délibération. DJS 114, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets.

M. LE MAIRE : DJS 129, toujours Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une délibération qui s'inscrit dans ce que l'on appelle l'héritage des jeux olympiques et paralympiques. C'est un appel à projets qui s'intitule Paris Sportives. C'est une subvention de 300 000 euros pour 42 associations qui correspondent à 42 projets. L'appel à projets s'intitule Paris Sportives, car il vise à favoriser l'accès aux équipements sportifs aux femmes et aux jeunes filles. Quand on entend équipements sportifs, ils sont de tout type, mais en particulier les TEP qui sont quand même plus souvent fréquentés par de jeunes garçons.

C'est vraiment un dispositif qui vient féminiser la pratique du sport et fait toute la place que méritent les jeunes filles et les femmes dans tout type de sport, y compris les sports collectifs. C'est un dispositif qui a vraiment pu monter en puissance depuis 2020, au départ c'était 11 associations sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets. Aujourd'hui, on en compte 42 dans cet appel à projets de 2024. Parmi les associations lauréates, on retrouve la Domrémy Basket, le PUC, la Maison 13 Solidaire qui jouxte le TEP Charles Trenet, les associations Graines de Footballeuses et Tu Vis ! Tu Dis ! qui permettent de faire jouer

des petites filles âgées de 5 à 6 ans au football, enfin Moi et Mes Enfants qui fait aussi partie des associations lauréates.

M. LE MAIRE : Merci. Pour poursuivre ce que tu as dit, nous voyons bien que les lignes sont en train de bouger sur le plan sportif, certes pas assez vite, mais je pense qu'il va aussi y avoir un effet JO. Sur l'accès au sport des femmes de manière générale, sur ce type d'initiative, c'est vraiment en train d'évoluer sensiblement.

Pas de demandes d'intervention sur cette délibération ? DJS 129 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets.
--

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Morgane LACOMBE, qui aurait d'ailleurs aussi pu présenter la délibération précédente. La DJS 130, il s'agit du Sport Seniors.

Morgane LACOMBE : Merci Monsieur le Maire. C'est aussi dans le cadre de l'héritage des JOP 2024, sauf qu'il s'agit là d'un dispositif pour favoriser l'accès au sport des seniors en plein air. C'est complémentaire de Paris Sport Seniors et de ce qui se passe dans les clubs seniors. C'est un double objectif : promouvoir le sport pour les seniors, favoriser leur bien-être et leur santé, et aussi pour lutter contre l'isolement.

Le principe est un coup de pouce pour une remise à une pratique sportive. Comme la délibération précédente, cela est monté en puissance depuis 2020. Cela a touché plus de 1 000 seniors parisiens pour le moment. La proposition de cette délibération est de maintenir le dispositif au même niveau que l'année dernière, malgré une baisse de cofinancement de 50 % de la part du Comité olympique.

Il y a 27 projets sélectionnés cette année, pour un montant total de 150 000 euros. Dans le 13^e, c'est encore une fois Domrémy Basket 13, Paris 13 Tennis de table, le PUC, le centre social 13 pour Tous et le Judo Club Baudricourt pour ses activités de plein air à René-Le Gall qui touchent beaucoup de monde, pour un montant de 29 000 euros dans le 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DJS 130, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSP 27 Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Johanne KOUASSI pour la DSP 27. Il s'agit du financement des centres de PMI.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. Parmi les 102 PMI présentes sur le territoire parisien, certaines sont gérées en régie, d'autres dans le cadre de DSP accordées à des associations gestionnaires, il s'agit bien là d'associations. Il y a 14 centres de PMI au niveau parisien, ce qui explique la dotation d'un montant de 4 271 297 euros. Dans le 13^e arrondissement, il s'agit du centre de PMI Vandrezanne, situé à proximité de la crèche et géré par la Croix-Rouge.

Je profite du fait d'évoquer les PMI pour rappeler qu'elles peuvent faire la pesée dans les premiers jours, assurer un suivi médical, mais qu'elles ont aussi vocation à pouvoir accompagner les familles, on y trouve des ateliers de portage, des ateliers parents-enfants, ce pan de l'activité des PMI n'est pas toujours suffisamment connu des familles. Le terme Protection Maternelle et Infantile ne donne pas à voir toute l'étendue des activités proposées dans ces centres.

M. LE MAIRE : Merci, Madame KOUASSI. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je soumetts donc ce texte à vos voix. DSP 27, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 117, je passe la parole à Emmanuel COBLENCÉ, pour des actions dans les 10e, 11e, et 13e arrondissements, il y a une coquille dans la délibération.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci, Monsieur le Maire. Il y a dans l'intitulé de nombreux arrondissements parisiens concernés par cette délibération DFPE 117, dont le 13^e arrondissement bien sûr, qui porte subvention avec une vingtaine d'associations pour des actions qui visent à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives des écoles et collèges. Très rapidement, vous le savez, le resserrment du lien famille-école est très important, plus important que jamais probablement, pour que les parents d'élèves comprennent mieux le fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire, en particulier au moment des passerelles entre la crèche et la maternelle, entre l'école et le collège par exemple, pour qu'ils puissent rencontrer les enseignants et les chefs d'établissements plus facilement, et se retrouver aussi entre parents pour des temps d'échanges, constituer des réseaux d'entraide, etc. Ce lien famille-école est un des axes stratégiques de notre projet éducatif de territoire.

Je vais évidemment vous épargner toute la longue liste des associations concernées pour le 13^e. Simplement pour vous dire qu'il y a l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf sur un accompagnement particulier des familles d'origine chinoise, il y a également l'association Entraide Scolaire Amicale qui travaille en particulier sur les questions du harcèlement scolaire au collège Claude Monet, il y a l'association

Compagnie à l'Affût située place de Vénétie qui va travailler sur les outils du théâtre avec les écoles Patay, 33 Jeanne d'Arc, et Franc Nohain. Il y a également l'association Médiation de Traverse qui travaille avec le collège Elsa Triolet, l'association Collectifs en Résonance qui travaille avec plusieurs collèges du 13e ainsi que l'association Lire pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion qui travaille sur le bilinguisme.

De belles organisations, et des subventions qui vous sont proposées, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Au passage, un petit salut au tissu associatif du 13e. Sans eux, il y a beaucoup d'actions que l'on ne pourrait évidemment pas mener. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais voter, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».
--

M. LE MAIRE : Toujours Emmanuel COBLENCÉ, nous passons à la DACSO 58, avec « l'Éducation par le sport ».

Emmanuel COBLENCÉ : Merci Monsieur le Maire. Nous avons parlé il y a un instant de l'héritage des Jeux olympiques et des transformations olympiques suite à cet événement que la Ville a organisé cet été. Il s'agit ici non pas de la place des femmes et des jeunes filles dans le sport, mais de l'éducation par le sport. C'est l'une des 20 grandes mesures du programme héritage des transformations olympiques, car nous sommes convaincus, et les résultats des premières initiatives sont tout à fait probants, que les clubs sportifs et les éducateurs peuvent aussi jouer un rôle très précieux dans la réussite éducative des enfants. Il y a un certain nombre d'initiatives qui ont déjà été prises dans notre arrondissement qui ont porté des résultats très encourageants sur les quatre dernières années.

Il vous est donc proposé, à l'appui de cette évaluation de ce qui a déjà été réalisé, de pouvoir continuer à travailler avec des associations que nous connaissons bien ici, car nous travaillons avec elles depuis de très nombreuses années. Je pense évidemment à la Domrémy Basket, pour une subvention de 18 000 euros, qui va travailler avec des élèves du CM1 à la 5^{ème} des écoles Kuss, Perret, les collèges Galois, Flaubert, Fauré, Triolet, des actions de très grande ampleur. Je pense également au PUC, que ce soit la section omnisport du PUC avec des élèves des écoles Kuss et Franc Nohain, ou la section Volleyball du PUC avec les collèges Thomas Mann et Moulin des Prés notamment pour ces actions en faveur de l'éducation par le sport.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais voter le DASCO 58, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 97 Désaffectation de l'usage scolaire d'une partie des locaux de l'école polyvalente Béranger (Paris centre), de l'école polyvalente Vandrezanne (13e) et de l'école maternelle Archereau (19e).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 97, il s'agit de la désaffectation non pas de l'école polyvalente Vandrezanne, il y a trois écoles concernées, une dans le 13e, mais son antenne rue Bobillot, je vous rassure. Morgane LACOMBE est rassurée. La parole est à Emmanuel COBLENCÉ.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci Monsieur le Maire. Un sujet que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer à ce Conseil, qui est consécutif, lorsque l'on remonte le fil de l'histoire, aux choix des habitants du 13e arrondissement émis lors de la campagne de vote du budget participatif il y a deux ans d'installer la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, la MVAC du 13e, dans des locaux rénovés plus spacieux, plus accessibles et plus centraux de la rue Bobillot. En parallèle, comme dans certains autres quartiers du 13e arrondissement, il y a une légère baisse des effectifs de la maternelle de l'école Vandrezanne, cela nous a permis de pouvoir à la fois fusionner l'école maternelle et l'école élémentaire Vandrezanne dans une école qui est désormais une école polyvalente qui va de la petite section jusqu'au CM2, avec une seule directrice et une seule REV, et de pouvoir regrouper toutes les équipes éducatives et tous les élèves sur le site unique de la rue Vandrezanne.

Cette délibération nous permet de voter la désaffectation du site Bobillot.

M. LE MAIRE : Désaffectation... les deux doivent aller. Pardon, désaffectation, oui tu as parfaitement raison, au temps pour moi. La fatigue me rattrape.

DASCO 97. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je pense que ce sera une belle réussite, la Maison des associations à cet endroit. Nous aurons l'occasion d'en reparler ici même. DASCO 97, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie de soutenir cette évolution.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 155 Caisse des écoles du 13ème arrondissement – Attribution d'une subvention exceptionnelle (540 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 155, à la caisse des écoles avec une subvention exceptionnelle.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci, Monsieur le Maire. J'ajoute sur la délibération précédente que cela va être une belle réussite pour la MVAC, mais c'est aussi une belle réussite pour l'école Polyvalente Vandrezanne. Cela leur permet de mener des projets inédits en format polyvalent qui étaient peut-être plus compliqués lorsque l'école était répartie sur plusieurs sites.

Cette DASCO 155 est liée à la reprise par la caisse des écoles du 13e arrondissement d'un grand nombre de services de restauration de collèges autonomes. Le 13e prend une part très importante dans ce travail de reprise, puisque la caisse des écoles de notre arrondissement gère désormais sept collèges, dont trois en année pleine sur l'exercice 2024. Évidemment, vous vous en doutez, ces transferts ont très lourdement impacté le budget et la trésorerie de la caisse des écoles en pesant sur plusieurs postes clés, notamment la masse salariale, les dépenses alimentaires, mais aussi des coûts de structure, d'énergie, d'entretien, etc.

Tout cela combiné à l'ouverture de notre nouveau site de production dont nous avons déjà parlé ici, la cuisine Baudricourt, pèse sur le budget de la caisse des écoles. En dépit des efforts importants de rationalisation, de rigueur budgétaire, salués par la Ville de Paris entrepris par la caisse des écoles du 13e, il est nécessaire de pouvoir permettre une nouvelle subvention exceptionnelle qui va permettre à la caisse des écoles d'honorer ses paiements. Cette subvention exceptionnelle est d'un montant de 540 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter, nous aurons l'occasion d'en reparler en comité de gestion. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DEVE 80 Appel à projet jardin partagé jardin relai - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482 euros)

M. LE MAIRE : Je passe maintenant la parole à Nathalie LAVILLE, sur des conventions avec des structures qui impliquent la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin. Voilà un beau programme.

Nathalie LAVILLE : Exactement. Merci, Monsieur le Maire. Parmi les jardins partagés de l'arrondissement, nous avons le jardin des Peintres et les Tours au Jardin qui ont postulé à un appel à projets parisien, comme vous le disiez, Jardins Partagés Jardins Relais, qui est un projet visant à renforcer la contribution citoyenne pour faire de Paris une véritable Ville Jardin. Pour le jardin des Peintres, il s'agit de créer et d'animer avec les habitants un espace refuge pour la biodiversité qui est intitulé le Sentier des peintres. Pour l'association des Tours au Jardin, il s'agit de créer des milieux favorables à la biodiversité en privilégiant des essences locales et mellifères et de préserver la ressource en eau, avec la mise en place d'équipements adaptés, dont une mare et un système de goutte-à-goutte.

Il est donc proposé ce soir de leur attribuer des subventions, à elles ainsi qu'aux dix autres jardins partagés de Paris qui ont répondu à cet appel à projets.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DEVE 80, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR :33 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030.

M. LE MAIRE : Nous avons encore un gros morceau. Je vais laisser la parole à Alexandre FLORENTIN pour présenter le gros morceau, puisqu'il s'agit du nouveau Plan Climat de Paris 2024-2030. La DTEC 1. Je te laisse la parole, Alexandre.

Alexandre FLORENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Pour commencer, je voudrais rendre hommage aux victimes de ce qui s'est passé ces derniers jours dans la région de Valence en Espagne. Les informations qui nous parviennent, au-delà des images très choquantes et des réactions incroyables de solidarité que l'on voit sur le terrain, les Espagnols sont en colère et ils ont bien raison, car ce qui s'est passé à Valence est la combinaison de mauvaises décisions urbanistiques, de comptes d'apothicaire sur la gestion de l'urgence puisqu'il y a eu des coupes budgétaires sur les systèmes d'alerte, de protection civile, etc., soit dit en passant, tout parallèle avec les discussions en cours à l'Assemblée nationale serait évidemment complètement fortuit, et évidemment, un climat dont la variabilité est boostée aux stéroïdes du fait de notre surconsommation globale et de nos émissions de gaz à effet de serre. C'est-à-dire, tout ce que l'on doit éviter à Paris.

Comme nous le disons chez Génération Écologie et plus généralement chez les Écologistes, le climat qui change est une question de sécurité nationale. À Paris, la mission Paris à 50 degrés, dont je salue les très nombreux membres dans la salle, a réussi avec un rapport transpartisan à changer la donne du poids accordé dans ce genre de document entre, d'un côté, le fait de gérer l'inévitable, et de l'autre d'essayer d'éviter l'ingérable. Je tiens aussi à insister sur le fait qu'une très récente étude nous dit que le 50 degrés en France est maintenant inévitable, par contre il est encore évitable à la latitude de Paris. Pour information, pour témoignage, je suis allé tester le 50 degrés dans la chambre climatique de Christian CLOT qui nous a fait le plaisir de sa présence pendant le festival des Lutttes Écologiques, parce qu'il a fabriqué une chambre climatique dans lequel on peut venir tester ce genre de températures. Je peux vous dire que cela n'est absolument pas à prendre à la légère, même quand pour quelqu'un comme moi, on a la chance d'être en bonne forme physique, plutôt préparé mentalement à ce genre d'expérience, c'est assez vertigineux. Je tiens à préciser toutefois, attention à ne pas tomber dans l'écueil inverse qui serait de trop se focaliser sur la gestion des canicules ou le fait de simplement gérer les conséquences du problème.

Vu l'urgence vitale, nous ne sommes pas à la hauteur au plan national, avec un gouvernement qui vient de sortir un plan national d'adaptation qui fait complètement pschitt. Je dois vous dire qu'en tant que professionnel sur ces questions climatiques, ce Plan Climat parisien est une véritable lueur d'espoir en France, et je dois le dire, dans le monde, vu ce que je connais du sujet. Il y a 400 mesures, et quelques mesures emblématiques d'une transition juste sur lesquelles je voudrais mettre un petit accent. Ce Plan Climat va mettre en place un Plan Grand Chaud pour mettre à l'abri les personnes vivant à la rue qui meurent déjà plus l'été que l'hiver, en même temps qu'un renforcement du Plan Canicule qui, lui, concerne toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Ce Plan Climat met en place un zéro reste à charge pour aider les propriétaires très modestes à isoler leur logement, il met en place l'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire et énergétique, notamment en renforçant les moyens de l'Agence Parisienne du Climat et du programme Éco-rénovons Paris+ dont on parle très régulièrement ici. Il renforce l'accès de tous les enfants à une alimentation de qualité et durable dans les cantines parisiennes, là aussi, nous en parlons très régulièrement. Il renforce les moyens de la rénovation notamment pour toutes les écoles et crèches à horizon 2050 pour, entre dès maintenant et 2050, protéger les enfants de la chaleur. Tout cela nécessite des moyens très importants. Enfin, à titre d'exemple, on y parle d'un Plan Volets priorisé sur les équipements municipaux et les logements sociaux situés en quartiers populaires, ce qui a valu quelques moqueries à notre députée Sandrine ROUSSEAU qui rappelait qu'à Paris, de manière très étrange, il n'y a pas de volets partout. Je salue Marie-José qui, au premier Conseil municipal, avait déposé un vœu sur cette question des volets et stores externes dans les logements sociaux. Voilà, nous y sommes, nous passons à la vitesse supérieure.

Enfin, ce Plan Climat appelle à une bifurcation de l'économie parisienne. C'est une très grande nouveauté dans ce plan, puisque la surconsommation, la surexploitation des ressources, est évidemment incompatible avec la préservation du vivant. Paris déploie tous les leviers municipaux pour développer une autre économie, plus locale, plus durable et plus solidaire qui encourage d'autres façons de produire et de

consommer. Très concrètement, cela veut dire moins de publicité en ville, mais aussi moins de trafic aérien. Pour la première destination mondiale, ce n'est pas une mince affaire de se dire qu'il va falloir faire avec moins d'avions, avec toutes les conséquences économiques que cela implique. Cela va aussi vouloir dire plus de réemplois, plus de commerces de proximité, et finalement une économie plus résiliente et bas carbone.

Ces 400 actions qui figurent dans le nouveau Plan Climat, le grand enjeu derrière est ni plus ni moins de maintenir l'habitabilité de notre ville, de notre capitale. Évidemment, le chemin va être long et sans doute tumultueux, mais nous avons un cap qui est à la hauteur, je vous invite bien évidemment à soutenir ce Plan au travers du vote de cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Alexandre FLORENTIN. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Très rapidement, car je pense qu'Alexandre a très bien résumé. Là encore, un Plan Climat qui montre que la Ville de Paris est en capacité de produire des changements profonds de notre territoire en mettant des moyens conséquents en face de l'ambition écologique et de la transition écologique. Je pense que le fait de mettre des moyens en face des besoins est central, car on peut lire la PPE adressée aujourd'hui par le gouvernement sur le plan pluriannuel de l'énergie, ou autre, il y a parfois de grandes déclarations, mais sans moyens, cela reste donc de grandes déclarations qui, dans 10 - 20 ans, déboucheront sur de grands regrets, les générations futures vont pâtir des non-choix qui sont faits et du manque de courage politique aujourd'hui d'investir dans la transition écologique.

Sur Paris, c'est l'inverse, avec les moyens qui sont les nôtres, qui sont les moyens d'une collectivité qui vont pâtir, là aussi je me permets encore de faire une flèche envers le gouvernement, quand le gouvernement annonce faire la poche des collectivités territoriales de l'ordre de 5 milliards d'euros l'année prochaine, sur Paris c'est 150 000 000 d'euros. 150.000.000 d'euros qui vont être défalqués sur notre budget. C'est forcément autant de rénovations, tout ne va pas passer dans la rénovation, mais ce sont forcément des rénovations énergétiques qui vont être plus difficiles, des budgets plus contraints sur les écoles, etc., dont notamment sur la question de l'environnement. Là où c'est énervant, c'est que l'on sait que les collectivités territoriales sont la pièce maîtresse pour la transition écologique, puisque ce sont elles qui peuvent investir, qui savent investir, notamment sur la rénovation du bâti. Donc, quand l'État fait les poches à hauteur de 5 milliards d'euros sur les collectivités territoriales, c'est directement l'ambition écologique du pays qui est impactée. Cette parenthèse sur l'État étant dite, sur Paris, nous mettons des moyens. Tu l'as dit, l'un des points, des leviers, essentiels est la rénovation thermique du bâti, puisque c'est un des postes d'émission de gaz à effet de serre qui est colossal. Nous sommes sur un rythme colossal sur Paris, 5 000 rénovations de logements sociaux par an, cela rajoute un intérêt à avoir du logement social d'ailleurs, mais nous agissons aussi sur le logement privé même s'il ne s'agit pas des mêmes montants puisque l'on ne parle pas de la même chose. C'est quand même 5 000 logements sociaux rénovés par an, ce sont des baisses de facture de l'ordre de 200 à 400 euros par an par ménage. Je pense que nous sommes tous et toutes à savoir faire nos budgets, 200 à 400 euros par an, c'est colossal, donc cette rénovation a évidemment un côté positif pour l'environnement et elle a aussi un côté positif pour les populations.

Cela fait un petit bout de temps que nous l'entreprenons, sachez que Paris, là aussi, les chiffres sont parfois démentiels, Paris a plus investi dans la rénovation thermique de ces bâtiments que l'État, sur toute la France, Paris, 2,3 millions d'habitants versus la France, je crois 67, etc. Paris met plus dans la rénovation thermique que l'État sur toute la France. C'est un scandale sans nom, qui montre bien l'hypocrisie des grands discours et l'absence de réalité. Je trouve que ce qui est très intéressant sur le Plan Climat, c'est aussi la rénovation des bâtiments publics, crèches, écoles, car cela va devenir un enjeu de plus en plus crucial. Quand il va y avoir des écoles qui dès le mois de juin, voire avant, vont devoir fermer parce qu'il y a des pics de chaleur

à 50 degrés, ou même avant, qui vont devenir difficilement vivables, et même sans aller jusqu'à la fermeture, je suis enseignant par ailleurs à mes heures perdues, enseigner dans des amphis surchauffés, c'est chaud, sans jeu de mots.

Il y a un vrai enjeu en termes de qualité du service public, et là, il y a une vraie trajectoire qui est faite pour la rénovation des services publics.

Nous plaidons aussi sur le développement du réseau de froid. Je pense que nous avons quelque chose d'extraordinaire à Paris qui est ce réseau, tout le monde connaît la CPCU pour la chaleur urbaine, mais il y a aussi le réseau de froid qui est un formidable outil industriel. On peut avoir des divergences sur 100 % d'énergies renouvelables ou 100 % d'énergies décarbonées, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est qu'avec ce Plan Climat, nous investissons pour l'avenir, nous montrons que nous sommes responsables pour les générations futures.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter ce Plan Climat de Paris, 2024-2030. DTEC 1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient. Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR :30 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MM. OLIVIER, SHOUKRY ET POUVOIR MME ESTIENNE)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DEVE 86 Appel à Projets PARIS SEME 3 – Subventions en investissement (174 264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 86, toujours Alexandre FLORENTIN, cette fois-ci il s'agit d'un appel à projets.

Alexandre FLORENTIN : Il s'agit d'examiner un appel à projets PARIS SEME numéro 3, troisième édition. Un programme lancé par la Ville pour soutenir des initiatives d'agriculture urbaine. Face aux défis climatiques et sociaux, il est essentiel de renforcer notre résilience alimentaire et de soutenir des circuits courts qui rapprochent production et consommation tout en restant ouvert à l'autre et à l'échange.

La délibération en question alloue près de 175 000 euros de subventions en investissement à 12 structures engagées dans ce secteur. Pour le 13^e arrondissement, il est notamment question du projet Urbanescence, qui sur une friche ferroviaire de la petite ceinture allie initiatives de biodiversité et cultures de plantes aromatiques et prévoit une cuisine mobile pour transformer et valoriser ce qui a été produit sur place.

Je vous invite donc à soutenir cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. DEVE 86, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR :32 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DLH 274 Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 13e arrondissement – Subvention (2 841 444 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à Marie-José RAYMOND-ROSSI pour la DHL 274, il s'agit du programme d'îlots de fraîcheur.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Oui, qui est une belle illustration de ce que viennent de dire Alexandre FLORENTIN et Jean-Noël. Cette délibération s'inscrit pleinement dans la volonté politique de la Ville d'améliorer le cadre et les conditions de vie des locataires, de lutter contre les îlots de chaleur urbains comme prévu dans l'actuel Plan Climat, mais aussi dans le futur Plan Climat dont vient de parler Florentin pour 2024-2030 que nous venons d'adopter, et qui s'inscrit aussi dans le futur PLU Bioclimatique. Ainsi, pour assurer un meilleur confort d'été aux locataires du parc social, contribuer au rafraîchissement de la ville dans son ensemble et favoriser le développement de la biodiversité, la Ville de Paris encourage et accompagne les projets d'îlots de fraîcheur des bailleurs sociaux, mais aussi ceux améliorant le confort d'été dans les logements.

L'engagement de la Ville de Paris se manifeste également par le soutien à des projets d'amélioration de la qualité de vie, de service pardon, c'est très important, car ceci porte sur l'accessibilité, le renforcement de la tranquillité et de la sécurité des sites, je crois que pour le parc social, pour les locataires, c'est très important, sur la propreté, l'amélioration des cheminements, la création de locaux vélos et poussettes, et sur la requalification des parties communes dégradées.

Cette délibération propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 2 841 444 euros pour la réalisation de 6 projets : un à Habitat Social Français 60 rue Jeanne d'Arc, un autre à la RIVP au 129 boulevard Masséna, et enfin à Paris Habitat pour 3 projets : 139-149 Château des Rentiers, 47 Dunois, 2-4 Eugène Oudiné et 134 Tolbiac. Donc 4 projets, excusez-moi.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération qui va dans le bon sens pour les locataires et aussi pour le mieux-vivre dans notre ville, notre si belle ville de Paris. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. C'est vrai que c'est une belle illustration du concret et de ce que l'on vient d'adopter en termes d'orientations générales.

Des demandes d'intervention ? DLH 274, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, unanimité.

POUR :34 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DFA 65 Garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 75 000 000 euros à souscrire par l'association AFM-Téléthon auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFA 65. Wilfried BETOURNE la présente, avec une garantie d'emprunt. Celle-là, je pense, posera moins de questions.

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit cette fois d'une garantie d'emprunt pour laquelle la dimension d'utilité publique devrait poser moins de questions. Il s'agit d'une garantie d'un montant de

75 000 000 d'euros à souscrire par l'association AFM-Téléthon auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Il s'agit de financer un projet dont le montant total est de 104 000 000 d'euros, avec de l'acquisition de foncier et la construction d'un bâtiment qui accueillera des chercheurs autour des pathologies rares, des maladies rares. Ce bâtiment de 9 500 m² comprendra un accueil de 350 à 470 personnes, principalement des chercheurs, il permettra également de créer des espaces d'accueil pour les malades et leur famille, un amphithéâtre de 200 places pour des sensibilisations et pour pouvoir transmettre les connaissances qui pourront être créées ici.

Il y a deux phases sur cette garantie d'emprunt. Un premier montant de 37 000 000 d'euros pour l'achat du foncier, et un second montant de 38 000 000 d'euros pour la construction du bâtiment. La fin de projet immobilier devrait être actée pour fin 2027, cela laisse un peu de temps.

C'est un projet très enthousiasmant, très intéressant, qui montre à quel point le 13e arrondissement est une terre d'innovation, de progrès, de recherche. Je pense que nous pouvons nous en féliciter. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Exactement, une terre d'innovation, une terre de recherche. Je suis très content que l'on ait réussi à faire poser ce projet en frontière de la Pitié, puisque les négociations avaient échoué avec l'APHP, je ne veux pas savoir qui était responsable de quoi, mais pour qu'ils s'installent là où ils sont actuellement, c'est-à-dire dans l'enceinte même de la Pitié, ils seront positionnés juste à la frontière, j'espère que cela permettra de poursuivre des coopérations intéressantes pour la Pitié comme pour l'institut de biologie, à la sortie du nouveau pont devant la gare d'Austerlitz, dans la rue David Bowie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR :34 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 76 avec des conventions et des subventions de fonctionnement pour soutenir l'entrepreneuriat social.

Wilfried BETOURNE : Le 13e arrondissement est une terre d'innovation, c'est encore une illustration de cette capacité à innover. Il s'agit de signer des conventions et subventions de fonctionnement pour un montant total de 109 000 euros en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social.

Parmi ces 12 structures, trois sont particulièrement intéressantes et centrées dans le 13e arrondissement, nous pouvons citer l'association Caracol qui s'occupe de colocations solidaires, située entre le 14e et le 13e arrondissement et qui développe de plus en plus son offre de colocations solidaires. Le montant de la subvention pour Caracol est de 20 000 euros, subvention de fonctionnement.

Nous pouvons aussi citer Les Amis de l'ESS'PACE que l'on connaît bien dans ce Conseil d'arrondissement puisque nous avons déjà eu l'occasion de voter des subventions. Il s'agit là de continuer à contribuer au développement de la Tresse, le réseau de l'économie sociale et solidaire dans le 13e arrondissement avec des projets de développement supplémentaires et un positionnement comme le réseau de l'entrepreneuriat social étudiant à l'échelle parisienne. C'est plutôt intéressant. C'est une subvention de 10 000 euros de fonctionnement.

Nous pouvons enfin citer l'Union Régionale des SCOP d'Île-de-France dans le 13e et qui organise régulièrement, pour les différentes structures et les porteurs de projets qui souhaitent développer des SCOP, des actions de formation et de sensibilisation, il s'agit là d'une subvention de fonctionnement de 19 000 euros.

Je vous invite à les voter, merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DAE 76 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSP 77 Subventions (151 667 euros) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13e arrondissement (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). Dispositif ELIAHS (13e,17e,18e,19e,20e)

M. LE MAIRE : Toujours Wilfried BETOURNE, pour la DSP 77.

Wilfried BETOURNE : Encore un clin d'œil à l'innovation. Il s'agit de voter la subvention pour les équipes ELIAHS à l'échelle parisienne dans le 13e et aussi dans les 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris. Je vais d'abord indiquer quelque chose d'un peu original, je vais vous inviter à voter cette délibération, mais je ne prendrai pas part au vote, car je siège au Conseil d'administration de l'ASM 13. Il y a conflit d'intérêts. Caroline MILLET également.

Ce projet ELIAHS, en quelques mots, est un projet dont nous pourrions parler à deux voix avec Marie-José RAYMOND-ROSSI, qui est un projet d'équipes mobiles de psychiatrie intervenant auprès des bailleurs sociaux, sur leur signalement, et en cas de signes de manifestation de décompensation en termes de santé mentale. Les équipes ELIAHS existent depuis maintenant 6 ans à l'échelle parisienne. C'est plutôt un beau succès, on commence à avoir du recul sur ce dispositif qui est un dispositif vraiment innovant et original, financé à la fois par la ville, l'ARS et les bailleurs sociaux, ce qui n'est pas une mince affaire.

Ce que ce dispositif a montré, c'est qu'il permettait d'accompagner des personnes qui sont pour la grande majorité seules ou isolées. 80 % des personnes accompagnées par les équipes ELIAHS n'ont pas de proches et vivent seules, sont dans une situation de grand isolement social. Ces équipes permettent aussi de raccrocher vers le soin, deux tiers des personnes signalées auprès des équipes ELIAHS n'ont pas de suivi et ne sont pas connus du secteur psychiatrique. Cela montre aussi qu'il y a une utilité à faire ce repérage précoce et cette orientation précoce, ce qui permet de fluidifier le parcours de ces personnes et d'éviter des situations dramatiques d'expulsion ou de nuisances trop importantes pour le voisinage. Cela permet également de faire cette action de sensibilisation auprès des voisins, des gardiens, d'expliquer ce

que sont les pathologies mentales, quelles sont les difficultés que ces personnes rencontrent et comment on peut les accompagner au mieux au quotidien, même si cela n'est pas toujours facile. Je pense que c'est vraiment un dispositif intéressant.

Ce qui montre aussi son succès est le fait que de plus en plus d'arrondissements souhaitent développer des projets d'équipes ELIAHS. Le 17^e arrondissement, par exemple, va cette année bénéficier d'une équipe à son tour, je pense que cela est nécessaire et que ce dispositif devrait être généralisé, pas simplement être expérimental et porté par la bonne volonté des différents acteurs institutionnels.

Je ne vais pas être beaucoup plus long sur ce projet, il s'agit dans le 13^e arrondissement de participer au financement pour l'ASM 13 à hauteur de 35 000 euros, ce qui correspond à 24 % du montant total du budget nécessaire pour le fonctionnement des équipes ELIAHS. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, une démarche tout à fait essentielle. Nous avons bien noté le NPPV du rapporteur. Cela devient absurde, mais c'est comme cela, il faut respecter quand même le cadre général.

Je ne vois pas de demandes d'intervention sur le sujet. DFA 65, pardon je me trompe, DSP 77 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tu as failli te tromper. Merci, unanimité, moins un NPPV, Wilfried BETOURNE. Pardon pour l'erreur dans l'intitulé.

Wilfried BETOURNE ? [02.47.37] : Il y a deux NPPV parce que Caroline aussi...

M. LE MAIRE : Caroline aussi est au Conseil d'administration, cela fait deux.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 2 (MME MILLET ET M. BETOURNE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération DTEC 41, on passe à la question du bruit et aux nuisances acoustiques. C'est toujours Wilfried BETOURNE qui a la parole.

Wilfried BETOURNE : Il s'agit de participer au financement d'une étude autour du bruit à Paris, et notamment du bruit occasionné par les avertisseurs sonores. Les avertisseurs sonores sont les sirènes de police, les sirènes de pompier, les sirènes des ambulances, des véhicules de secours, du SMUR, du SAMU.

L'objet de cette étude est de contribuer à améliorer la santé environnementale, la santé des Parisiens et Parisiennes, car le bruit constitue une nuisance extrêmement importante qui a des impacts sur la santé, et il est important, lorsque l'on veut entamer un dialogue sur les ressentis compliqués et complexes vis-à-vis du bruit, de disposer de données fiables et clairement établies. C'est vraiment l'objet de cette étude Bruitparif. L'idée est d'installer 8 capteurs « Méduse » sur un nouveau périmètre en partie dans l'arrondissement, autour des boulevards Montparnasse, Port-Royal, mais surtout Saint-Marcel et boulevard de l'Hôpital. L'idée est de pouvoir, à partir de ces capteurs de données, identifier l'origine des différentes nuisances sonores occasionnées par le trafic routier, de pouvoir catégoriser et travailler sur cette nuisance et de pouvoir travailler soit avec la préfecture de police, soit avec les structures hospitalières, sur la

possibilité de réduire ces nuisances. C'est dans la continuité d'une étude menée dans le 17^e arrondissement autour du tribunal de Paris qui avait permis de montrer que près de 50 % des nuisances sonores étaient dues à ces avertisseurs et que dans la plupart des cas leur utilisation était évitable. Il y a un dialogue qui se noue avec la préfecture de police autour de cela, avec les données établies, chiffrées et objectives, cela permet d'être beaucoup plus efficace dans ce dialogue. L'idée est, sur le 13^e arrondissement, de disposer d'un nouveau lot de données qui nous permettront aussi d'avoir des arguments pour discuter autour de ces nuisances sonores, il est vrai que c'est une préoccupation importante des Parisiens et Parisiennes.

Il s'agit d'un montant de 20 000 euros correspondant à 50 % du budget de l'étude. Il y a une partie innovation, quand même, dans ce projet, qui est que l'intelligence artificielle sera utilisée pour déterminer l'origine et la provenance des bruits, ce qui va faciliter le traitement de ces données qui sont nombreuses. Je vous remercie, et vous appelle à voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais me permettre trois mots supplémentaires. Je suis vraiment très content de cette initiative, car, effectivement, place d'Italie, on s'en rend particulièrement compte, mais les émergences sonores, etc., sont quelque chose de terrible. Quand on habite sur l'avenue d'Italie, sur la place d'Italie, sur les boulevards que tu viens de citer, c'est terrible.

Régulièrement, j'en parle au cabinet du préfet de police, voire aux préfets de police, au pluriel d'ailleurs, car il y en a eu quelques-uns qui se sont succédé sans vraiment de résultats, en parlant au commissaire. On était très content d'avoir beaucoup de policiers au moment des JOP, car cela a apporté une vraie sécurité, mais enfin, ils se sont fait très plaisir à un moment donné, cela *pin ponnait* [02.51.15] dans tous les sens. Nous voyons bien que ce n'est pas toujours en lien avec le caractère urgent des déplacements. Je reconnais que c'est difficile pour eux, sans doute, de résoudre les problèmes, je ne pense pas qu'ils demandent à leurs agents de mettre les pin pon même quand il ne faut pas. Mais il est vrai que cette étude permettra d'objectiver les choses, cela nous permettra de dire, voilà, il y a la partie pompier, la partie police, la partie ambulance, ensuite de mettre chacun devant ses responsabilités. Est-ce que cela va améliorer les choses ? En tout cas, cela ne peut pas faire de mal, je pense que ce sera une étape intéressante par rapport à tous les utilisateurs d'avertisseurs sonores et surtout pour les riverains qui en souffrent.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais soumettre aux voix cette délibération DTEC 41 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR :34 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 312, je laisse la parole à Rym KARAOUN GOUEZOU sur le renouvellement de la DSP concernant les marchés alimentaires.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, lors du dernier Conseil, nous avons adopté le principe de renouvellement de la DSP relative aux marchés alimentaires en votant la DAE 123. Aujourd'hui, un rapport de la CCSPL qui apporte des éléments chiffrés sur la gestion de ces marchés est annexé à cette délibération, qui ne change rien aux objectifs ni obligations sur le sujet.

Je vous demande de réadopter ce principe de gestion et renouvellement de délégation. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. C'est un peu formel, mais nécessaire dans nos procédures. Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je suis désolé d'être responsable de cette délibération, lors du dernier Conseil de Paris j'ai relevé le vice de forme puisque le rapport n'était pas joint à la délibération. Nous sommes donc obligés, aujourd'hui, de le repasser et je salue que cette fois il y ait le rapport.

M. LE MAIRE : C'est bien de l'avoir signalé, car il vaut mieux cela que des difficultés juridiques ensuite.

Je l'ai fait voter ? Pas encore. DAE 312, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie. Abstentions, pardon, excusez-moi, je n'avais pas vu.

POUR :31 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MM. OLIVIER, SHOUKRY ET POUVOIR MME ESTIENNE)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 135 Subventions d'investissement (45 632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 135, Morgane LACOMBE la rapporte, car cela concerne les EHPAD et notamment la Maison du Parc.

Morgane LACOMBE : C'est un appel à projets de la Ville pour accompagner le financement de projets d'investissement pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels des établissements médicaux sociaux. Tout à l'heure, Johanne KOUASSI rappelait l'importance des personnels de crèches, il s'agit là d'améliorer la qualité de vie au travail des personnels, notamment au sein des EHPAD.

La Ville de Paris a fait un appel à projets, pour lequel deux établissements dans le 13e ont répondu : l'EHPAD de la Maison du Parc et la petite unité de vie Yercin. Le montant maximal demandé est 10 000 euros, pour l'EHPAD Maison du Parc c'est pour contribuer à l'amélioration du restaurant pour le personnel, et pour l'unité de vie Yercin c'est un projet pilote expérimental, c'est une subvention pour un fauteuil de massage pour le personnel pour diminuer le stress et améliorer la qualité de vie au travail des soignants. C'est une expérimentation, nous allons voir. Je vous invite évidemment à voter pour.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane LACOMBE. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? DSOL 135, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 151 Subventions (13 700 euros) à quatre associations et deux conventions, pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 151, toujours Morgane LACOMBE.

Morgane LACOMBE : Il s'agit d'un soutien financier à quatre associations pour leurs actions de renforcement du lien social auprès de seniors parisiens. Pour le 13e arrondissement, il s'agit d'un projet porté par la Fondation de l'Armée du Salut au sein de la cité du Refuge. Il s'agit d'animer huit ateliers radio de façon à favoriser l'expression et la créativité des seniors, pour moitié hébergés sur place et pour moitié des seniors riverains, pour un montant de 1 100 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention, DSOL 151, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205 150 euros à 42 associations)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 171, Marie-Pierre MARCHAND la rapporte, il s'agit du financement du dispositif d'adultes-relais que vous connaissez bien.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait, cela revient assez régulièrement. Les adultes-relais, comme vous le savez, sont des emplois pour des postes pour les associations, je dirais les seuls postes aidés qui restent, ils ne concernent que les quartiers politique de la ville. Il s'agit de faire un travail de médiation et de lien social. L'État soutient ces postes à hauteur de 80 %, il reste un reliquat et la Ville de Paris a décidé de soutenir certaines associations pour ce reste à charge.

Pour le 13e, nous avons le soutien à cinq postes d'adultes-relais pour un montant de 24 225 euros. Il s'agit des associations bien connues Courant d'Art Frais, centre social 13 pour Tous, le CASP qui gère le PAD 13, et la STS. Je vous demande de bien vouloir adopter ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de mains se lever, DDCT 171, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 172, toujours Marie-Pierre MARCHAND. Il s'agit d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait, en l'occurrence en ce qui concerne le 13^e, c'est dans le volet cohésion des jeunes et lutte contre les rixes, sujet très important et souvent grave sur lequel un travail important est fait à Paris, notamment dans le 13^e. Il s'agit de permettre un tournoi de foot interquartiers populaires entre plusieurs arrondissements. Nous savons très bien que souvent, il y a des problèmes qui peuvent dégénérer entre quartiers, c'est donc important que les jeunes de quartiers puissent se rencontrer autour d'autres activités. C'est l'association SYTTEEN qui s'occupe de cela, et la subvention proposée est de 12 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir l'adopter.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais le faire voter. DDCT 172, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 175 Subventions (17 500 euros) à 5 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3^{ème} enveloppe EDL 13)

M. LE MAIRE : Je passe à la DDCT 175, toujours Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit de subventions dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville qui revient aussi régulièrement en plusieurs enveloppes annuelles. Il s'agit ici de la troisième et dernière enveloppe pour cette année, qui concerne les quartiers populaires, pour soutenir un certain nombre d'actions qui sont pour des associations.

L'association Petits Frères des Pauvres, nous parlions de Yercin tout à l'heure, pour soutenir le T-KAWA qui est une structure extrêmement intéressante au rez-de-chaussée de l'immeuble des Petits Frères des Pauvres, et qui travaille sur le lien intergénérationnel, qui reçoit beaucoup de gens. C'est un lieu magnifique que je vous conseille d'aller visiter. On a des cafés très bons, du monde entier, pour un euro, c'est très chaleureux.

L'association la Croisée des Langues qui fait revivre, nous avons eu un petit peu peur sur l'espace de vie sociale l'Escale dans le quartier Amiral Mouchez quand l'association précédente était partie parce que c'était aussi des artistes qui ne pouvaient pas rester, mais qui avaient fait un travail formidable. Là, cela se remet en place autour, notamment, de l'association la Croisée des Langues qui fait un travail très intéressant sur l'apprentissage du français, et qui a aussi travaillé avec l'association de locataires qui sont aussi en train de prendre en main, si je puis dire, cet espace de vie sociale, donc dimension participation habitante, nous aimons beaucoup cela.

L'association Femmes Initiatives, en l'occurrence, c'est du français langue étrangère pour migrants, des ateliers pluriculturels, des ateliers de socialisation, d'accès aux droits et médiation sociale.

L'association Cit'Art, association de jeunes du quartier Oudiné, qui a aussi travaillé sur les rixes, qui a contribué à organiser un festival il y a deux ans sur ce quartier-là, et qui monte des ateliers cinéma courts métrages pour faire travailler, en intégrant des jeunes de ces quartiers.

Tout cela pour un montant de 17 500 euros.

M. LE MAIRE : Pour les cinq associations.

Marie-Pierre MARCHAND : Pour les cinq associations, pardon, je vous demande de bien vouloir adopter ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la faire voter. DDCT 175, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 181 Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (91 900 euros) à 7 associations.

M. LE MAIRE : Nous passons à la dernière délibération sur les quartiers prioritaires, la DDCT 181, toujours Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : C'est Bérangère, non ? Ah, pardon.

M. LE MAIRE : Tu veux que l'on te laisse un peu de temps ?

Marie-Pierre MARCHAND : Non, c'est bon. Éric OFFREDO nous parlait tout à l'heure d'urbanisme transitoire et de gestion urbaine de proximité. Il s'agit ici de soutenir des projets, en l'occurrence dans le quartier Oudiné, dans le quartier Bédier où il y a un projet de rénovation urbaine dont nous parlions tout à l'heure, il est important dans ces moments-là de pouvoir faire vivre les quartiers, de pouvoir faire participer les habitants, de pouvoir avoir une occupation positive de l'espace public dans un moment où il y a beaucoup de choses qui changent. C'est une subvention pour de l'investissement matériel pour une occupation festive et artistique de l'espace public avec une association très intéressante, Tonnerre de Singe, qui travaille sur de la danse, de la culture au sens large, qui est en train de s'installer sur le quartier et qui fait un travail remarquable avec les jeunes, mais aussi tout public de ce quartier.

Tout cela pour un montant de 24 500 euros, qui ne bénéficiera pas seulement à l'association, mais qui sera vraiment à disposition de tous pour différentes actions sur l'espace public. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la faire voter. DDCT 181, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Vous votez contre, c'est cela ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée. Vous nous direz pourquoi la prochaine fois.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE : 1 (M. SHOUKRY)

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DDCT 189 Projets de subventions d'investissement BP

M. LE MAIRE : DDCT 189, cette fois-ci Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE la rapporte, puisqu'il s'agit des subventions d'investissement pour réaliser le budget participatif.

Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE : Tout à fait, merci beaucoup. Je profite de cette délibération pour redire ici que le 13e arrondissement à l'édition 2024 du budget participatif a terminé premier parmi tous les arrondissements de Paris, et j'en remercie toutes les personnes qui ont participé à ce succès avec de merveilleux projets à la clé.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas le redire encore une fois ? On a terminé premier !

Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE : On a terminé premier ! J'en reviens à la délibération en question, c'est une subvention d'investissement pour l'association Radio Olympiades que nous connaissons bien, qui forme et accompagne dans la production de contenus radio. L'objectif est de renouveler un certain nombre d'équipements techniques et informatiques, mais aussi de développer le matériel afin de mettre en place de plus en plus d'actions hors les murs. C'est une subvention de 24 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Vous votez contre, c'est cela ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :34 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024 DAE 5 Convention et subvention (190 000 euros) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19e)

M. LE MAIRE : Nous passons à Caroline MILLET. Nous commençons par la DAE 5, l'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi, LA PILE.

Caroline MILLET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à renouveler pour les années 2024 à 2026 une convention pluriannuelle d'objectifs passée entre l'association l'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi, LA PILE, et la Ville de Paris. Elle propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 190 000 euros, cette subvention sollicitée couvrira donc les salaires des trois chefs de projets territoriaux, les charges afférentes à leurs postes, le financement des actions d'appui à la mobilisation et les salaires de la directrice générale et de la cheffe de projet.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DAE 5. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :32 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. LE MAIRE : DAE 23, il s'agit d'autres subventions pour toute une série de structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle.

Caroline MILLET : C'est cela. Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, l'insertion par l'activité économique, donc IAE, a été reconnue à de multiples reprises comme l'un des plus efficaces. Cela s'adresse aux personnes rencontrant à la fois des difficultés sociales et professionnelles, et permet la mise en activité par un accompagnement social et professionnel renforcé et surtout par des actions de formation adaptées. Cela obtient des résultats très positifs.

Dans le cadre du plan Boost Emploi, la Ville de Paris a fixé l'objectif du doublement du nombre de salariés en insertion à Paris au cours du présent mandat municipal. Premièrement, par le soutien aux SIAE en développement, deuxièmement en soutien aux nouvelles SIAE agréées à Paris, comme Label Gamelle ou ID'EES Intérim, troisièmement par le soutien exceptionnel aux SIAE en difficulté. On a plusieurs associations sur le 13^e qui font partie de ces dispositifs. Si vous le souhaitez, j'ai le descriptif et le détail.

M. LE MAIRE : Peut-être pas le détail à cette heure-ci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DAE 23. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :32 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 25 Conventions et subventions (530 500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. LE MAIRE : Le pendant est la DAE 25.

Caroline MILLET : L'insertion par l'activité économique, toujours IAE, a été reconnue à de multiples reprises, notamment par la Cour des comptes, comme l'un des dispositifs les plus efficaces favorisant le retour à l'emploi. Pour le 13^e arrondissement, nous avons une convention et une subvention d'investissement de 65 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut, et une subvention d'investissement de 24 000 euros pour l'association Régie de Quartier Tela 13. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Deux belles associations du 13^e arrondissement en effet, qui travaillent beaucoup sur ce sujet.

Pas de demandes d'intervention ? DAE 25. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :31 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 149 Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté.

M. LE MAIRE : Nous passons à la dernière concernant l'insertion professionnelle, cette fois-ci on s'adresse aux jeunes plus particulièrement, avec la DSOL 149.

Caroline MILLET : Oui, c'est une subvention qui a pour objet de soutenir plusieurs dispositifs proposant des actions de prévention sur les volets éducatif, sanitaire et social, d'animation et de médiation sociale en faveur des jeunes Parisiens en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale. Ces associations interviennent sur l'espace public auprès des 16-25 ans confrontés à diverses difficultés, familiales, psychologiques, sociales, majoritairement des jeunes sans diplômes, sans formation ni emploi, et éloignés des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle classiques.

Pour le 13e, nous sommes concernés pour le financement du Club de prévention Arc-éa qui intervient dans les 10e, 13e 15e et 18e arrondissements.

M. LE MAIRE : Club de prévention qui s'occupe du 13e. DSOL 149. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, il est adopté.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024 DAC 179 Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Vincent BOULET pour la DAC 179, il s'agit du dispositif bien connu de l'Art pour Grandir.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Dispositif bien connu, en effet, vu qu'il existe depuis 16 ans maintenant à l'initiative de Paris et dont vous connaissez le principe. Il s'agit de permettre l'installation de résidences artistiques pour permettre de familiariser les collégiennes et les collégiens aux pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production, de création, et de diffusion culturels. Ces résidences d'artistes suscitent beaucoup d'intérêt parmi les collégiens et parmi les équipes éducatives. C'est l'occasion d'aborder un certain nombre de thèmes de société via la pratique artistique et également de développer le sens critique.

Il est proposé de reconduire ce programme pour l'année 2024-2025 à travers un certain nombre d'acteurs historiquement engagés au sein de ce label, je vais en citer trois pour illustrer son application dans le 13e arrondissement. Il s'agit du Théâtre 13 pour le collège Thomas Mann qui avait développé un spectacle autour de la question de la ségrégation raciale aux États-Unis l'année dernière, les Ateliers de Paris Carolyn Carlson au collège Elsa Triolet, et l'Agence Court Métrage à Evariste Galois qui permet aux collégiens de ce collège de choisir des courts métrages et de faire une sélection de courts métrages sur le thème du monde de demain, l'année dernière cela avait d'ailleurs été diffusé au cinéma l'Escurial, pour 5 000 euros chacun. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET. D'ailleurs, ce serait bien que l'on fasse un saut, cela fait longtemps que je ne l'ai pas fait, je suis toujours surpris de voir à quel point cela frappe beaucoup les mêmes, évidemment cela dépend des acteurs qui sont en scène c'est le cas de le dire, mais souvent cela les frappe beaucoup.

DAC 179, je ne vois pas de mains se lever. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, il est adopté.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. LE MAIRE : Nous passons à la petite enfance, avec la DAC 181. Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Une subvention de 180 000 euros, cette fois pour la diffusion de l'Art pour Grandir au sein des crèches de l'arrondissement, avec des partenaires qui proposent des spectacles extrêmement qualitatifs. Je peux citer le Centquatre, le théâtre Dunois, le Musée en Herbe, l'Orchestre de Chambre de Paris, et j'ai également eu l'occasion de voir un spectacle chorégraphié par Carolyn Carlson, mais donné cette fois à la crèche Javelot pour les tout-petits qui ont beaucoup apprécié.

M. LE MAIRE : J'en avais vu un au début de l'été, c'était vraiment fantastique, avec des tout-petits qui étaient scotchés.

DAC 181. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR :31 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 110 Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 euros)

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Juliette SABATIER, nous commençons par le financement des espaces Solidarité Insertion.

Juliette SABATIER : Merci. Espaces Solidarité Insertion, ou ESI, qui ont la particularité, comme je crois avoir déjà eu l'occasion de le dire, d'être financés de façon tripartite par la ville, l'État et la RATP, cette dernière intervenant essentiellement pour l'investissement et les deux premières essentiellement pour le fonctionnement. Il s'agit ici de financer les 15 ESI que compte aujourd'hui Paris pour un montant de près de 4 000 000 d'euros.

Dans le 13e, nous avons un très bel ESI qui s'appelle l'Arche d'Avenirs, tenu par les œuvres de la Mie de Pain et qui se trouve rue Régnauld. Cela me donne l'occasion, pour appuyer cette demande de subvention qui se monte à 350 000 euros, de donner quelques chiffres sur l'activité de l'Arche d'Avenirs en 2023. Moi-même, je dois dire qu'en les voyant j'ai été surprise. C'est 36 750 passages. Je le reprecise au cas où cela ne serait pas clair pour tout le monde, il s'agit d'accueil de jour inconditionnel pour les personnes en situation de grande exclusion ou grande précarité dans le but de répondre à leurs besoins les plus essentiels, hygiène, temps de répit, accompagnement aux démarches, accompagnement social. 36 750 passages à l'ESI l'Arche d'Avenirs en 2023, 65 douches par jour, près de 700 domiciliations qui ont cours et 560 entretiens sociaux menés, mais aussi des demandes SIAO, des consultations avec un psychologue, etc. Pour notre ESI, 350 000 euros.

M. LE MAIRE : Au passage, nous avons bien négocié à l'époque, n'est-ce pas Francis CAMBROUSE [03.15.26], la relocalisation de cet espace qui était vraiment terrible dans les murs reconstruits du seul bâtiment qu'il reste des usines Panhard.

Juliette SABATIER : Si je peux me permettre ce commentaire, cela tient bien dans la durée, les locaux sont bien entretenus, malgré maintenant un certain nombre d'années, cela reste très agréable.

M. LE MAIRE : Alors qu'avant, c'était un préfabriqué horrible, où il faisait très froid l'hiver et très chaud l'été. On aurait dit la mairie du 13e. Pardon. C'était une petite remarque sur le niveau du chauffage.

DSOL 110, je le soumetts à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR :31 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 140 Subventions de fonctionnement et d'investissement (79 887,95 euros) dans le cadre de conventions avec sept associations et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 140, toujours Juliette SABATIER.

Juliette SABATIER : Il s'agit des subventions de fonctionnement et d'investissement pour les espaces de vie sociale, ces espaces agréés par la CAF qui jouent un rôle de lien social et de réponse aux besoins sociaux identifiés dans un territoire.

Sur la subvention totale de près de 80 000 euros, nous sommes concernés par une subvention d'investissement à destination du centre social 13 Pour Tous, c'est une bonne nouvelle, car il s'agit de renouveler une partie de son mobilier, mais aussi d'acquérir de nouveaux meubles pour organiser des animations ou des actions en extérieur, notamment l'acquisition d'un barnum et de mobilier d'extérieur pour un montant de 7 576 euros. Ce n'est qu'une subvention, ce n'est qu'une partie de l'investissement dans ces nouveaux meubles.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. DSOL 140. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 145, l'avant-dernière, car il y en a une à l'additif, toujours Juliette SABATIER.

Juliette SABATIER : Cette fois, nous sommes dans le champ de l'inclusion numérique et dans le cadre de la stratégie parisienne d'inclusion numérique, la SPIN, dont le deuxième volet a été signé dans le 13e en novembre 2022. En l'occurrence, ces conventions et subventions s'inscrivent dans un troisième appel à projets dans le cadre de cette stratégie d'inclusion numérique, dans le but d'accompagner toutes les structures qui font de l'inclusion numérique.

Le premier appel à projets était pour l'inclusion numérique de proximité, beaucoup d'associations. Le deuxième était pour toutes les structures qui font de l'aide aux démarches en ligne. Ce troisième appel à projets ciblait à la fois les structures de l'urgence sociale et les investissements dans de l'équipement. Il y a donc, au niveau parisien, 13 projets qui ont été retenus.

Pour le 13e, nous sommes concernés à deux titres. D'abord par la subvention qu'il est proposé d'attribuer à Aurore pour la partie gestion de l'accueil de jour Austerlitz, subvention d'investissement de 8 000 euros dans du matériel, bornes de recharge portable, PC, écrans de grande taille, pour les deux accueils de jour du quai d'Austerlitz les Amarres. Nous sommes concernés un peu plus indirectement par une subvention d'investissement à destination de la Bagagerie Cœur du Cinq dans le 5e, mais vers laquelle des publics du 13e sont aussi orientés, et qui souhaite acquérir trois ordinateurs pour une subvention de 1 200 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. À propos d'inclusion numérique, je veux vous informer que les conseillers numériques subventionnés par l'État risquent d'être supprimés, pour dire les choses clairement. C'est une vraie interrogation, car s'il y a bien un besoin, c'est d'aider toutes les personnes qui sont loin du numérique et qui sont dans de grandes difficultés, notamment pour leurs démarches sociales.

DSOL 145. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR :32 (DONT 7 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 87 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Danièle SEIGNOT, pour la DAE 87, c'est une déclinaison du budget participatif et ce sont en l'occurrence des actions en faveur de l'économie circulaire.

Danièle SEIGNOT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Les Parisiens sont passionnés par l'économie circulaire. Après tout ce que l'on vient de dire sur le Plan Climat, etc., on en voit toute l'importance, et dans

chaque budget participatif il y a toujours eu des projets d'économie circulaire portés par des associations d'insertion. Il s'agit là d'un gros montant, 1 450 000 euros pour 19 projets. Vous connaissez un certain nombre d'entre eux : Emmaüs défi, Être, Fondation d'Auteuil, Joyons, REFER.

Bref, le 13e est plus particulièrement concerné par le CAT, le nom m'échappe, je ne retrouve plus la page, Léopold Bellan, qui est un centre d'aide par le travail qui sollicite une subvention de 44 000 euros pour ouvrir une boutique de réparation de vélos, au 5 rue Jean-Sébastien Bach. Cette réparation bénéficierait non seulement aux particuliers puisqu'ils pensent avoir une capacité de réparation de 3 600 vélos par an, ce qui est quand même pas mal, mais permettrait aussi de former une quinzaine de travailleurs en situation de handicap, de les initier à réparer les vélos, au commerce, etc.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Double fonction, donc. Dès que ce sera ouvert, tu me fais signe, car cela m'intéresse.

DAE 87. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, unanimité.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DPE 43 Occupation du domaine public – Prolongation de la convention pour l'accès aux installations du Sycptom Ivry Paris XIII à partir de la rue Bruneseau (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons au DPE 43, il s'agit d'une prolongation de convention pour les installations du Sycptom.

Danièle SEIGNOT : Dans le cadre des travaux de la mise en place de l'UVE, la construction exige qu'il y ait deux accès pour les différents véhicules. Une convention avait déjà été signée avec le Sycptom en 2017.

Aujourd'hui, le Sycptom demande la prolongation de cette convention d'occupation jusqu'à fin 2025, afin de réaliser les ultimes opérations nécessaires à la bonne mise en service de la future UVE. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer et de voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention. DPE 43. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13 2024 16 – Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Je vais adopter la procédure d'urgence. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La procédure d'urgence est adoptée, c'est pour les cinq délibérations arrivées hors du délai habituel, non pas légal, mais habituel.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024 DVD 90 Lignes de bus de quartiers dites Traverses -Avenant n° 2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la RATP

M. LE MAIRE : Nous commençons par Johanne KOUASSI, avec un avenant concernant le financement et l'exploitation des Traverses, dont la nôtre.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un avenant à la convention d'exploitation signée entre la Ville et la RATP pour l'exploitation des trois Traverses parisiennes.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit de la Traverse Bièvre-Montsouris, qui dessert les 13^e et 14^e arrondissements et qui a été mise en service en novembre 2005. Il s'agit simplement d'autoriser la Ville à signer cet avenant, à prolonger l'exploitation de la Traverse jusqu'à une date indéfinie, maximum le 31 décembre 2026, sachant qu'il y a des réflexions pour continuer à assurer le trajet de la Traverse, mais peut-être potentiellement sous d'autres formes, peut-être un bus. Toutes ces discussions sont encore en cours, il s'agit là de prolonger la convention d'exploitation pour que la Traverse puisse poursuivre son activité.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Peut-être une ligne de bus plus pérenne. Cela montrerait au moins que cet itinéraire était utile, en tout cas la RATP est en train d'étudier un itinéraire très proche de l'itinéraire de la Traverse actuelle.

DVD 90. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je ne vois pas, je fais donc voter cette convention d'exploitation. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 102 Caisse des écoles (13^{ème}) - Subvention d'investissement (195 807,50 euros) au titre du passage à l'électricité de trois cuisines scolaires

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Emmanuel COBLENCÉ, pour l'autre subvention, cette fois-ci d'investissement, de la caisse des écoles au titre de la rénovation des cuisines.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, une subvention d'investissement de 195 000 euros. Pourquoi ? Tout simplement pour financer le passage du gaz à l'électricité dans un certain nombre de cuisines. Vous le savez, c'est un enjeu important qui va générer un certain nombre d'économies et qui, par ailleurs, est bon pour la planète. Il s'agit des cuisines, 34 rue Vandrezanne, 33 rue Jeanne d'Arc, 51 rue Porte d'Ivry. Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir renouveler un certain nombre d'anciens équipements, la liste vous est présentée en annexe, pour un montant total de 195 000 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Accessoirement, pour des questions de sécurité aussi.

Je ne vois pas de demandes d'intervention. DASCO 102. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros).

M. LE MAIRE : C'est Vincent BOULET qui la rapporte, il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement et d'investissement pour les collèges.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Je vais directement à ce qui concerne les collèges du 13e, en subvention pour travaux il s'agit du collège Moulin des Près pour 5 300 euros, pour un remplacement des extincteurs et un réglage des portes coupe-feu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. DASCO 37. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 139, un sujet qui fait débat, qui a fait débat précédemment, donc je pense que cela fera débat cette fois-ci, sur les modalités d'attribution des dotations complémentaires. C'est évidemment Vincent BOULET qui la rapporte.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'application concrète pour les collèges parisiens, notamment certains des collèges du 13e, d'une réforme des modalités d'attribution des dotations des collèges qui avait déjà été discutée l'année dernière et qui a été également discutée et a fait débat au dernier Conseil de Paris.

Les dotations des collèges sont désormais divisées, j'allais dire en une part fixe majoritaire, nous l'avons voté au dernier Conseil d'arrondissement, pour les attributions annuelles, et d'une part variable, disons cela, sur appel à projets pour une partie minoritaire, mais non négligeable des dotations pour les collèges. À savoir que les élèves des collèges, dans le cadre des lignes fixées par le PEDT, le Plan Éducatif de Territoire, peuvent présenter un certain nombre de projets dans le cadre d'un appel à projets à hauteur de 1500 euros pour chaque initiative.

Pour le 13e, dans la délibération cela représente donc 1 400 euros pour Camille Claudel, 1 300 euros pour Évariste Galois, 1 200 euros pour Gustave Flaubert, 750 euros pour Moulins des Près et 1 300 euros pour Thomas Mann.

Voilà pour la présentation de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Très rapidement puisque nous avons déjà eu les débats en ce Conseil et au dernier Conseil de Paris. Nous voterons contre cette délibération. Non pas, évidemment, contre des financements aux collèges, mais sur le principe d'appel à projets.

Nous sommes favorables à ce que les financements qui vont aux collèges, en l'occurrence ce sont des financements pédagogiques, c'est le forfait pédagogique, ce n'est pas l'autre dont j'ai oublié le nom. Nous sommes favorables à ce que ces forfaits soient versés aux collèges directement, sans condition, sans mise en concurrence, car un certain nombre de collèges bénéficient de ce financement et d'autres qui échouent. Cela met donc les collégiens dans une logique dans laquelle ils ne devraient pas être, je pense que la Ville s'honorerait à assurer un fonctionnement pérenne, régulier, des collèges à la hauteur des besoins. D'autant que je note, dernière petite chose, que quand on regarde les budgets on est aujourd'hui à 10 % des financements des collèges, maintenant 10 % des financements des collèges vient sur cette mise en concurrence, ces appels à projets, nous n'y sommes pas favorables et nous voterons contre, à nouveau, cette année.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que je parlais du débat que cela pouvait créer. Je vais faire voter cette subvention DASCO 139. Qui vote pour ? Pardon, je ne veux frustrer personne. Morgane LACOMBE, c'est cela ?

Morgane LACOMBE : Juste pour prévenir que nous allons aussi voter contre, pour les mêmes raisons évoquées par Jean-Noël AQUA.

M. LE MAIRE : J'entends. Je vais la faire voter. Désolé de ne pas avoir vu la demande d'intervention. DASCO 139, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Vous comptez. Qui s'abstient ? Tu es allé un peu rapidement. Merci, elle est tout de même adoptée.

POUR : 22 (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 6 EELV (MMES ATALLAH, LACOMBE, MARCHAND, MM. BETOURNE, FLORENTIN ET POUVOIR M. LEROY-WARNIER) ET 4 PC (MME KARAOUN-GOUZEU, MM. BOULET, AQUA ET POUVOIR M. COURBAN)

ABSTENTION :

NPPV : 1 (M. BOULET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DSOL 126 14 subventions d'investissement à 11 associations, une fondation et une société par actions simplifiée (861 934 euros) œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 126, c'est Juliette SABATIER qui la rapporte, il s'agit de subvention d'investissement.

Juliette SABATIER : Il s'agit de subventions d'investissement qui ne sont pas des surprises, car il s'agit d'entériner des subventions votées au budget participatif il y a quelque temps déjà. Je vais vous présenter

très rapidement les trois qui nous concernent. Une qui est récente, budget participatif 2023, au profit de l'association Solidaya, pour l'aménagement de son épicerie sociale qui se trouve rue de la Fontaine à Mulard. L'association espère déménager, là ils bénéficieraient d'une subvention de 74 000 euros, dans un premier temps pour acheter des armoires réfrigérées, mais idéalement surtout pour réinstaller complètement une épicerie solidaire.

Ensuite, 6 800 euros pour l'association Cop1 qui est une association pour l'aide alimentaire aux étudiants qui a des locaux aux Amarres. Avec les 6 808 euros obtenus au budget participatif 2021, ils vont s'acheter un vélo cargo pour transporter les denrées, ils ont plusieurs points de distribution.

Enfin, le plus gros des projets, c'est une subvention d'investissement de 200 000 euros au profit de Linkee, spécialisée dans la récupération d'invendus et la redistribution aux associations dans le champ de l'aide alimentaire. Linkee veut créer dans le 13e un tiers-lieu où cuisiner les invendus récupérés, et ce projet a été retenu au budget participatif 2021 également.

M. LE MAIRE : J'en profite pour dire que ces associations font un travail formidable, je parle évidemment de celle qui est à Brillat-Savarin, mais permettez-moi aussi un mot sur les deux associations qui s'occupent des étudiants, au passage je trouve qu'il y a un organisme d'État qui est subventionné, qui pourrait les accompagner davantage, même s'ils font de la restauration étudiante, c'est très bien, le complément serait utile. Pour bien connaître les deux que tu viens de citer, ils font un travail formidable, nous les hébergeons d'ailleurs de temps en temps en mairie pour faire de la distribution alimentaire, et nous essayons de les épauler autant que de besoin. Enfin, autant que de besoin, non, mais les épauler, oui.

Je vais faire voter cette délibération importante. DSOL 126, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR :33 (DONT 7 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Communication sans vote

2024 DLH 233 Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

M. LE MAIRE : Nous arrivons à une communication, une question orale, et deux vœux pour conclure notre Conseil. Je laisse la parole à Éric OFFREDO sur une communication importante, mais sur laquelle il a promis d'être succinct, c'est la DLH 233. Je dis cela, car nous pourrions en parler longuement, puisqu'il s'agit de la transition écologique du bâti parisien, c'est un peu le pendant très concret d'un certain nombre de délibérations que nous avons adoptées concernant les logements et les équipements publics.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. J'ai commencé et je vais terminer avant les vœux, effectivement je pourrais être très long... je pourrais, j'ai bien précisé. Nous allons retrouver dans cette communication la déclinaison de ce que l'on a pu décrire dans le Plan Climat, dans le Plan Local d'Urbanisme. Il y a un descriptif assez complet, vous pourrez lire, on revient sur une opération qui est rue Brillat Savarin et rue Amiral Mouchez, en revenant en détail sur l'opération, la façon dont cela a été mené, et vous avez deux détails sur les rénovations environnementales dans le parc social parisien, dans le parc social du 13e plus précisément, donc le nombre d'opérations réalisées en 2023, le nombre d'acquisition-réhabilitation, le nombre d'opérations d'îlots de fraîcheur. Pour information, 10 228 logements ont eu une rénovation financée

depuis 2009 dans le 13^e arrondissement, quand on parle des délibérations successivement, au fil des Conseils, voilà ce que cela représente.

Il y a une deuxième phase dans cette communication, c'est l'accompagnement des copropriétés, parce que l'on parle beaucoup du logement social, mais nous avons aussi un regard très particulier sur les copropriétés et sur la rénovation du parc privé. Nous avons déjà eu deux réunions avec énormément de monde, c'est une salle des fêtes qui était pleine, avec des copropriétaires, des syndic, des conseils syndicaux qui étaient présents pour avoir une présentation précise de la façon dont la Ville de Paris pouvait accompagner les copropriétés dans la rénovation de leur parc. Il y avait notamment la présentation du président du conseil syndical de la Tour Chambord qui expliquait la façon dont il avait été accompagné par la Ville, par le biais de Coach Copro sur les financements, sur la méthode, pour pouvoir réhabiliter complètement cette tour qui est quand même un gros bâtiment. Sachez-le, aujourd'hui, 471 copropriétés au 31 décembre 2023 étaient inscrites à Coach Copro, mais ces 471, aujourd'hui, ce n'est pas loin d'être le double, le dispositif se met en place, c'est vraiment une initiative très particulière de la Ville de Paris. Bien évidemment avec les dispositifs de l'État, mais surtout avec le dispositif complémentaire de la Ville, on arrive à financer, à aider au financement de la rénovation de foyers qui sortiraient du cadre des aides de l'ANAH et des aides de l'État. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, pas de demandes d'intervention sur cette communication ?

Question orale

Q132024002 Questions orales relatives à la mise à disposition de locaux à des membres de la République islamique d'Iran présentées par Chang Hua Peng

M. LE MAIRE : Je vais donc passer à la question orale posée par Monsieur Chang Hua PENG. J'en profite pour dire que ce n'est pas moi qui répondrai à cette question orale puisqu'elle ne s'adresse pas à la mairie, elle s'adresse à un parti politique. Elle ne s'adresse pas à la mairie, mais je vous laisse la poser et en l'occurrence Jean-Noël AQUA vous apportera une réponse.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Comme beaucoup d'entre nous j'imagine, et aussi nos concitoyens, nous avons appris par un article intitulé « Révélation sur la stratégie d'infiltration de l'extrême gauche française par la République Islamique d'Iran » publié le 17 octobre 2024 sur le site Atlantico, un article rédigé par un grand reporter spécialisé du Moyen-Orient, Emmanuel RAZAVI, qui évoque une mise à disposition de locaux du 13^e arrondissement. Cette information a aussi été relayée par l'association Femmes Azadi sur les réseaux sociaux, en reprenant cette information. Il s'agit de personnes qui sont aussi inquiètes dans le sens où l'Iran, à l'heure actuelle, pratique une politique relativement dure, c'est un euphémisme. Je rappellerai une étudiante décédée à la suite de son interpellation dont le motif est le port de vêtements inappropriés, mais aussi une consœur avocate et qui s'est retrouvée condamnée en 2018 à 10 ans d'emprisonnement et 148 coups de fouet pour incitation à la débauche, et qui a été précédemment condamnée à 11 ans de prison en 2010 pour diffusion de propagande et conspiration mettant en danger la sécurité de l'état.

Tout cela pour dire que dans ce Conseil nous avons été interpellés sur des principes de laïcité sur certaines délibérations, qui est un principe fondamental et cardinal de notre république, aujourd'hui je pose simplement cette question, à savoir, est-ce que ces faits sont des faits avérés, ou simplement peut-être des méprises qui ouvriraient une éventuelle procédure en diffamation, ou si par extraordinaire ces faits sont vrais, de savoir si elles n'entrent pas en contradiction de manière frontale au principe de laïcité sachant que l'Iran est une théocratie, faisant la promotion de la charia. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Jean-Noël AQUA, mais si vous me permettez, vous enfilez quand même une série de perles sur le même fil qui me semblent un peu étonnantes. Premièrement, il ne s'agit

pas de locaux municipaux, Jean-Noël AQUA le rappellera. Deuxièmement, faire le lien entre l'actualité présente et des faits qui se sont déroulés il y a plusieurs années, cela me semble très particulier. Troisièmement, parler de laïcité au milieu de tout cela et de délibérations du Conseil, d'ailleurs je ne comprends pas la référence, je ne vois pas bien, en tout cas, je m'interroge, cela vise à des mises en cause, on avait compris, mais je ne comprends pas le fil de votre intervention. Jean-Noël AQUA pour répondre.

Jean-Noël AQUA : Je ne vais pas répondre sur la laïcité, nous pourrions avoir un vrai débat sur la laïcité, sérieux et documenté, mais là comme on part mal, nous allons nous arrêter tout de suite sur le premier point, et nous discuterons à un autre moment, je pense. Effectivement, nous savons que lire la presse très droitière peut gravement nuire à l'honnêteté intellectuelle, d'accord ? Colporter des polémiques fallacieuses, les relayer, essayer d'en faire un sujet, ne grandit pas ses auteurs. On sait très bien que c'est une pratique à l'œuvre par exemple aux États-Unis, je pense que l'on ne se grandit pas à essayer de faire la même chose et de l'importer en France. Des polémiques ont besoin pour exister d'un auteur malveillant, c'est sûr, mais aussi de complices qui colportent ces polémiques. Des complices, soit bernés, soit eux-mêmes mal intentionnés. Dans tous les cas, des complices qui ne se grandissent pas. Vous connaissez la phrase de Francis BACON, dans son essai sur l'athéisme « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Cette question orale démontre que 400 ans après elle est toujours d'actualité.

De quoi l'on parle ? D'un article du site Atlantico, un site qui se revendique de plus en plus à droite. Il prétendrait que la République islamique d'Iran, vous l'avez dit dans votre introduction, des islamistes auraient infiltré le parti Communiste, rien de moins. Je répète, l'extrême droite religieuse iranienne, quand je l'ai lu je n'ai pu que sourire, aurait infiltré un parti Communiste.

Quelle est la réalité ? Si vous aviez pris la peine de demander, vous auriez réalisé que le ballon se dégonfle. L'affaire remonte à plus de 7 ans, une association a demandé à utiliser le local du parti Communiste pour organiser une réunion d'opposants au régime iranien. Ces opposants se sont fait passer pour des opposants politiques, laïques, non religieux, c'était le contrat. Le local leur a été loué suite aux garanties qu'ils donnaient. Seulement, il y a eu tromperie. Sous couvert d'opposants laïques, effectivement ce sont des opposants, mais non laïques, religieux, qui en ont profité pour se réunir dans le local, sans nous le dire évidemment. Je précise un point visiblement qui a dû échapper aux informateurs de ce site, c'est qu'ils étaient sous protection policière et en présence des Renseignements généraux. Visiblement, l'état français trouvait que c'était une réunion qui devait être protégée. Des Iraniens nous ont néanmoins alertés, car les informations visiblement circulent, que ce n'était pas des opposants religieux. La responsable de l'époque, une ancienne élue de ce Conseil que certains connaissent, qui est décédée depuis, donc retrouver les informations a été compliqué, quand elle a réalisé qu'elle a été abusée a tout de suite rompu les liens avec ces prétendus opposants laïques. Elle n'a pas attendu les 7 ans que les informateurs d'Atlantico, je ne sais pas qui ils sont, ont mis pour signaler la chose. Des informateurs qui ont signalé la chose non pas aux responsables, ils auraient pu s'adresser à nous pour avoir des informations. Quand on est journaliste, j'en connais, certains ont vérifié. Le succès de Médiapart, c'est que quand ils diffusent une information, ils ont toujours trois personnes qui vérifient. Là, ils n'ont même pas pris la peine de nous contacter pour savoir de quoi il en ressort. Évidemment, nous contacter aurait été efficace, mais non, ils ont préféré aller dans le caniveau. Bon, en gros, il y a eu tromperie, correction, et il y a 7 ans de cela. Cette affaire, pour moi, est grotesque.

Prétendre qu'il y a eu infiltration, c'est le terme de l'article, du parti Communiste, ou une sympathie du parti Communiste envers le régime iranien est ridicule et malhonnête. Un régime iranien qui n'est pas dur depuis quelques années comme vous l'avez dit. C'est un régime liberticide, qui provoque, qui tue ses opposants, et qui tue en particulier les communistes, les premiers à avoir été sur la liste des exécutés en 1979. Ce n'est pas il y a quelques années que le régime iranien s'est révélé, depuis le début de la révolution en 1979, Monsieur PENG. Ce n'est pas récent. Nous soutenons nos camarades iraniens punis de mort depuis le début de la révolution, je l'ai dit, mais encore aujourd'hui nous manifestons régulièrement, nous organisons des activités militantes et notre soutien politique. Nous continuons d'ailleurs, car les opposants iraniens

politiques continuent de se réunir dans notre local. Nous soutenons les mouvements féministes qui eux aussi continuent à se réunir dans notre local, notamment dans l'action Femme, Vie, Liberté, et j'ai une pensée pour cette femme courageuse, son nom est compliqué, cette femme qui défie le patriarcat et le dogmatisme religieux devant l'université Azad de Téhéran et qui paye d'ores et déjà dans sa chair son courage. J'imagine, Monsieur PENG, que nous serons présents ensemble demain à 17 heures place de la Sorbonne, pour défendre les Iraniennes et toutes les femmes en lutte. Nous combattons sans discrimination toutes les extrêmes droites religieuses ou non qui plongent le monde dans la guerre.

Cette affaire est révélatrice de toutes les bassesses, pour moi, que la droite très droitière est capable de diffuser pour ensemençer son agenda. La question pour moi est de savoir pourquoi certains essayent vainement d'en faire un sujet aujourd'hui. Un communiqué de presse très clair du parti Communiste a été publié et a démenti ses pseudo- allégations, si cela vous intéressait, il y a deux semaines c'est-à-dire avant le dépôt de votre question orale. Qu'un représentant de la droite dite républicaine s'en empare aujourd'hui, pour moi, est atterrant. Il est vrai qu'aujourd'hui nous voyons des rapprochements à l'Assemblée nationale entre certaines parties de la droite et son extrême. Ces rapprochements ne grandissent pas celles et ceux qui en sont les moteurs et leurs soutiens, un tweet ou une vaine polémique ne valent pas qu'on leur sacrifie son honnêteté intellectuelle.

Vœux

V132024027 Vœu relatif à la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous déposé par Jean-Noël Aqua et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen

M. LE MAIRE : Merci. Nous poursuivons par Jean-Noël AQUA. Désolé, sans transition, nous allons parler d'un autre sujet. C'est un vœu déposé au nom des élus du groupe Communiste sur la question de la privatisation des bus en Île-de-France.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. C'est un vrai sujet municipal dont nous avons déjà débattu ici en cette assemblée, au Conseil de Paris, c'est la privatisation voulue par Madame PECRESSE du réseau de bus. L'actualité est malheureusement là puisque demain matin se réunit le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités qui doit faire le premier allotissement de trois réseaux sur 12 des bus.

Nous ne cessons, sans jeu de mots, de tirer la sonnette d'alarme sur le sujet. On sait que toutes les expériences de privatisation des transports en commun de par le monde se sont soldées par des échecs qui ont pâti aux travailleurs, aux usagers, et au final à l'environnement, car il y a un moindre usage des transports en commun. Cela se fait déjà sentir, on le voit d'ores et déjà avec l'allotissement voulu à marche forcée par Madame PECRESSE. Les travailleurs, les conducteurs sont obligés de faire une heure de plus sans être payés de façon supplémentaire, il y a plus d'un millier de conducteurs qui ont démissionné aujourd'hui de la RATP et cela se traduit sur les cadences, les retards des bus, dans un cercle vicieux puisque les gens se plaignant des transports en commun les utilisent moins, les difficultés s'accroissent, le cercle vicieux est enclenché. Sur le 13^e, pas que, les réseaux de bus, évidemment le réseau de bus est plutôt de bonne qualité, mais il y a vraiment des retards inacceptables, une dégradation lente et progressive de l'offre de bus. Cette privatisation à marche forcée voulue par Madame PECRESSE est une aberration. On entend souvent la droite dire, je l'ai entendu tout à l'heure, qu'ils sont proches des milieux d'affaires et de l'intérêt des entreprises, etc. Un des points importants de l'attractivité du territoire parisien, c'est précisément le réseau de transports en commun développé. En dégradant, on va dégrader l'offre de service et donc l'attractivité du territoire parisien.

Il y a aussi la question du coût, car cette privatisation, cerise sur le gâteau, coûte énormément en termes de restructuration, la Région va devoir racheter à la RATP une partie de ses infrastructures, il y a des

mouvements de personnel, etc. Cela va coûter très cher, et donc qui va payer, devinez, cela va être tous les usagers par l'augmentation du Passe Navigo. Sachez que dans les augmentations à venir, qui sont d'ores et déjà prévues par Madame PECRESSE, du Passe Navigo, il y a le coût de la privatisation qui va dégrader en plus l'offre de service. C'est une catastrophe. Je ne parle pas de la question environnementale.

Nous voulons alerter, que la Ville de Paris interpelle Île-de-France Mobilités et Madame PECRESSE, c'est vraiment elle qui est à la décision derrière tout cela, pour suspendre son projet de privatisation des lignes de bus, suspendre les augmentations de Passe Navigo, on parlerait là de 89 euros et cela va augmenter et d'interpeller aussi l'État, parce que l'État est quand même bien aux abonnés absents en ce qui concerne le financement des transports en commun.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne veux pas en rajouter par rapport à ce qu'a dit Jean-Noël AQUA. J'ai soutenu à plusieurs reprises cette même position, le fait de refuser la privatisation, en plus en marche forcée c'est le cas de le dire, du réseau de bus. Viendra derrière le métro d'ailleurs, c'est ce qui est prévu, en tout cas ce qu'elle propose, avec toutes les difficultés que cela peut poser, des lignes de métro pourtant très imbriquées avec des opérateurs différents, bon courage. C'est déjà mis en œuvre, pour le dépôt de bus Lebrun que vous connaissez toutes et tous, c'est un rachat à la RATP, c'est un réaménagement pour faire en sorte que n'importe quel opérateur puisse s'y poser. Je soutiendrai évidemment le vote de ce vœu.

Je vais le soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie, il est adopté.

POUR :29 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024028 Vœu relatif au plan de circulation du quartier Rungis-Peupliers déposé par Raymond Lê et Elisabeth Stibbe, groupe Demain Paris (NON PRÉSENTÉ)

M. LE MAIRE : Au passage, nous n'avons pas d'autres vœux, puisque le dernier vœu était présenté par Elisabeth STIBBE et Raymond LE d'un des groupes de l'opposition. Ils ne seront pas là ce soir, donc nous avons gagné quelques minutes.

Je vous souhaite un bon appétit et une bonne fin de soirée. Je pense que l'on aurait envie de vous donner la médaille de la Ville de Paris, amis du public qui êtes encore là.

La séance est levée à 22 h 35.

Kais IDRİSS

Adjoint au Maire

M. Jérôme COUMET

Maire du 13^e arrondissement

